

Étude approfondie et discussion de certaines observations du 29 novembre 1989

Auguste Meessen

Professeur à l'U.C.L.

Les nombreuses observations du 29 novembre 1989 ont permis de prendre rapidement conscience du caractère exceptionnel de la « Vague d'OVNI sur la Belgique ». J'en ai fait rapport dans le premier des deux livres de la SOBEPS (VOB1 et VOB2, publiés en 1991 et 1994). L'observation la plus remarquable de cette soirée était celle des gendarmes von Montigny et Nicoll de la brigade d'Eupen, mais en décembre 1996, elle a fait l'objet de contestations. Cela m'a conduit à une nouvelle étude de ce cas. Dans cet article, on trouvera les objections soulevées et mes réponses argumentées, mais aussi la transcription de mes interviews de trois gendarmes et une série de données objectives. La discussion qui s'est développée est remarquable en elle-même, puisqu'elle a été franche et directe, mais sereine. En fin de compte, le cas est renforcé, mais chacun pourra en juger lui-même.

Les observations des gendarmes Nicoll et von Montigny

Voici une version abrégée du récit, basé sur les informations que j'avais recueillies en décembre 1989. Environ une demi-heure après le coucher du soleil, les gendarmes Hubert von Montigny et Heinrich Nicoll roulent sur la route N68 qui mène d'Eupen à la frontière allemande. À 17h20, ils découvrent un mystérieux objet qui se tient *immobile à environ 120 m au-dessus d'une prairie*. C'est une plate-forme triangulaire, dont la face inférieure est plane et horizontale. Elle forme un triangle isocèle, dont deux coins sont coupés perpendiculairement à la base, tandis que le bord latéral est vertical et de hauteur constante (figure 1).

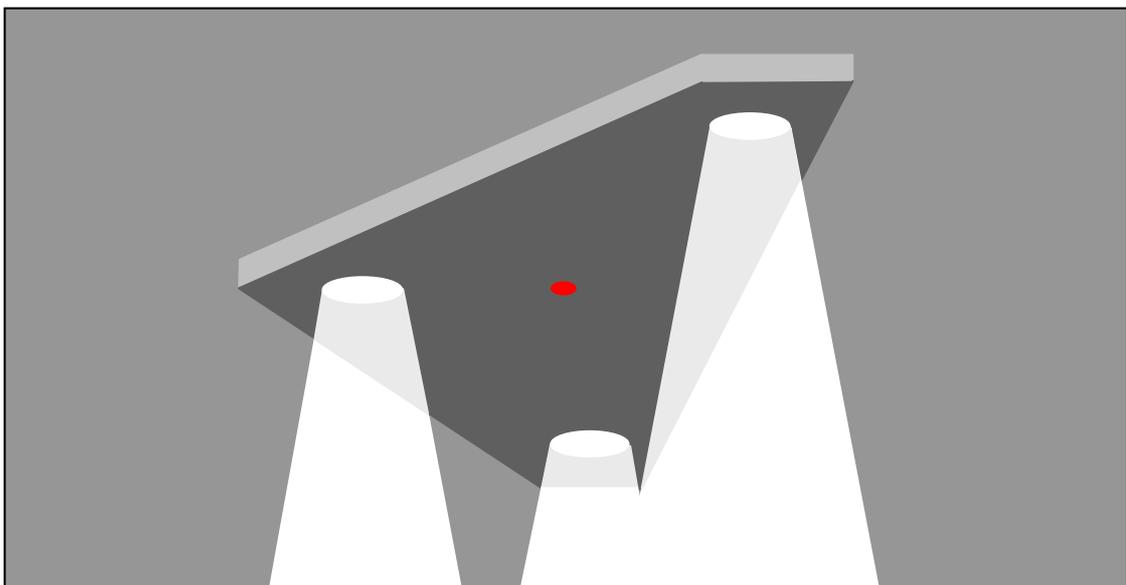


Figure 1 : L'ovni observé de très près par les gendarmes von Montigny et Nicoll.

Cet objet est grand, puisque la longueur de la base est évaluée à 30-35 m. La couleur est sombre, mais près des coins, il y a trois énormes « phares » d'au moins 2 m de diamètre. Ils

sont encastrés et projettent vers le bas *une lumière blanche très intense*. Ces faisceaux rendent l'air très lumineux à l'intérieur de cônes aux bords bien définis. Sur la prairie, il en résulte une tache éclairée, d'environ 60 m de diamètre. Puisque le centre de cette tache se trouve à environ 50 m de la route, *la distance d'observation est de l'ordre de 130 m*. Au centre du triangle, les gendarmes discernent une lumière rouge, nettement moins intense, mais elle clignote « comme un gyrophare ».

Après quelques minutes, l'objet se met en mouvement parallèlement à la route, pointe en avant. Il se dirige vers Eynatten, mais on n'entend toujours pas de bruit. Un peu plus loin, l'engin s'arrête, *tourne sur place de 180°* et se meut ensuite le long de la route vers Eupen. Les gendarmes ont emprunté une route de crête quasi-parallèle à la N68 et ils suivent cet objet du regard. Sa progression à très basse altitude, lente et silencieuse, est observée aussi par *sept autres témoins indépendants*. Ceci inclut la phase où l'objet survole l'hôtel de ville d'Eupen et se dirige vers le barrage de la Gileppe.

Les gendarmes se demandent si c'est un engin militaire d'un nouveau type et communiquent par radio avec la caserne d'Eupen, pour qu'on y prenne des renseignements auprès des bases militaires. Au dispatching, le gendarme Creutz refuse cependant de téléphoner, parce que la description de l'engin lui semble incroyable. Il pense que c'est une blague. Arrivés de l'autre côté d'Eupen, au croisement de la rue Haute et de la route de Herbesthal, les gendarmes von Montigny et Nicoll se rendent rapidement à la caserne toute proche, pour convaincre leur collègue du sérieux de l'affaire. Ils reviennent de suite sur la route de crête et y revoient l'objet lumineux qui avance. Ils le tiennent à l'œil, dépassent la rue de Verviers et prennent position près de la petite chapelle de Kortenbach, où ils ont une vue très dégagée. Ils constatent alors que *l'objet s'arrête au-dessus de la tour éclairée de la Gileppe et y reste immobile*.

Ils en sont séparés de plus de 4 km. L'objet lumineux se réduit donc pour eux à une « boule blanche » presque ponctuelle, mais elle produit un phénomène répétitif, très étrange. *Deux « faisceaux lumineux rougeâtres »* émergent simultanément et horizontalement des côtés du corps lumineux. Ces faisceaux à bords parallèles sont assez fins, mais suffisamment lumineux pour être visibles à grande distance. Ils s'allongent rapidement, de manière symétrique, les extrémités étant marquées par des « boules rouges ». Quand les faisceaux ont atteint une longueur de l'ordre du kilomètre, ils disparaissent, tandis que les boules rouges subsistent. Elles reviennent vers l'objet central et tournent pendant quelque temps autour de celui-ci, avant de disparaître. Après une pause, cela recommence de la même manière. Nous pouvons concrétiser ces événements un dessin (figure 2).

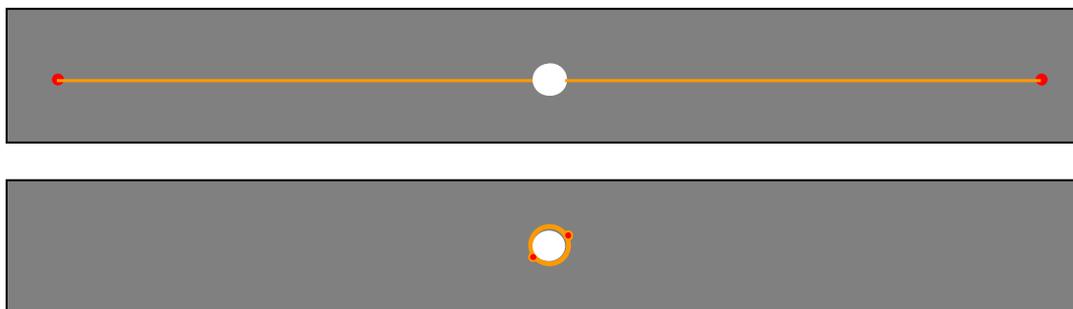


Figure 2 : Représentation schématique de deux phases du « phénomène des boules rouges ».

Ce « spectacle » ne s'arrête que peu avant le départ de l'objet, à 19h23. En fait, la lumière blanche devient de plus en plus petite. Elle s'éloigne sans aller vers la gauche ou la droite. La durée totale de l'observation du même objet par les deux gendarmes dépasse donc

deux heures. À 18h45, quand ils observent ce qui se passe à Kortenbach, ils ont cependant vu surgir un autre objet volant non identifié. Il est parti rapidement, mais d'autres gendarmes, qui écoutaient les communications radio, l'ont alors pu le percevoir.

Les objections des « sceptiques » et la nouvelle enquête

La SOBEPS (Société belge d'étude des phénomènes spatiaux) a finalement pu collecter environ 150 témoignages d'observations d'ovnis, faites à différents endroits de la province de Liège au cours de la même soirée du 29 novembre 1989. C'est extraordinaire et sans doute unique dans toute l'histoire de l'ufologie, mais il en résulte aussi que le cas cité est devenu la cible privilégiée de quelques uns de nos contemporains. Ils se déclarent « sceptiques » par rapport à la réalité du phénomène ovni, mais sont prêts à *croire* à n'importe quelle tentative d'explication, du moment qu'elle n'implique pas « l'hypothèse extraterrestre ». Nous aurons l'occasion de le voir et de le documenter pour le cas qui nous occupe. Le 17 décembre 1996, je reçois en effet une lettre accusatrice.

Elle affirme que la « boule lumineuse » quasi-ponctuelle au-dessus de la Gileppe n'aurait été *rien d'autre que la planète Vénus*. Par conséquent la SOBEPS et en l'occurrence moi-même, nous aurions trompé le public ! Dix jours plus tard, une seconde lettre du même auteur ajoute qu'au début de leurs observations, les gendarmes auraient simplement vu *un engin conventionnel*, probablement un ULM. Ceci ne correspond pas aux témoignages, mais il m'a immédiatement semblé important de vérifier si *l'hypothèse de Vénus* était justifiée ou non. Ainsi, j'ai été amené à réinterroger les gendarmes, rassembler des informations complémentaires et répondre aux objections soulevées au moyen d'arguments scientifiques. Ces données ont été communiquées aux participants du débat et à une dizaine d'observateurs, mais la discussion s'est échelonnée sur plus de six mois.

La *première partie* de cet article présente la synthèse des résultats de la nouvelle étude et des discussions menées jusqu'au 8 avril 1997. Il s'agit essentiellement du texte que j'avais envoyé à cette date aux participants et observateurs, avec quelques modifications pour le rendre plus facilement accessible à d'autres lecteurs. La *seconde partie* fournit la transcription des interviews des gendarmes, réalisées en décembre 1989 et en janvier 1997. La *troisième partie* présente la suite de la discussion, qui s'est terminée le 5 juillet 1997. La *quatrième partie* fournit des informations complémentaires pour juger du cas de la Gileppe et du dialogue avec des « sceptiques » à cet égard.

1. La première synthèse du débat

Les accusations et la menace

La lettre du 17 décembre 1996 m'a surprise aussi bien par sa forme que son contenu. Elle venait de M. *Paul Vanbrabant*, cofondateur du NUFOC (National UFO Center) qui avait surgi au moment de la vague. On y avait mené pendant quelque temps des enquêtes couvrant la partie néerlandophone du pays. Cette lettre de 3 pages commençait par une accusation très grave. Après une *recherche superficielle* (niet grondig onderzoek), nous serions arrivés à la conclusion *injustifiée* que « d'une part, on ne pouvait pas trouver d'explication conventionnelle du phénomène observé et d'autre part, qu'au moins deux objets (ou phénomènes) ont circulé au-dessus de la région d'Eupen. » M. Vanbrabant ne retenait que celui qui a brusquement surgi à Kortenbach et pensait même que « *la nouvelle approche permet d'expliquer toutes les autres observations d'ovni de la même soirée.* » C'était manifestement excessif, quand on considère l'observation rapprochée des deux gendarmes (figure 1) et toutes les autres observations faites dans la province de Liège et au-delà (VOB1

et VOB2). L'auteur de la lettre affirmait par contre : « Même pour les observations les plus importantes, l'enquête est entachée de *fautes*. Ceci met en doute les autres enquêtes et rapports et demande une nouvelle étude approfondie... Des hypothèses qui avaient été exclues doivent être *revues* dans le nouveau contexte. »

Cette lettre contenait même *une menace*. Si M. Vanbrabant (analyste à la Kredietbank) n'avait pas obtenu de réponse avant la fin de janvier 1997, il diffuserait un document à la presse, aux groupements ufologiques les plus importants et sur des sites adéquats d'Internet pour dénoncer « l'information fautive » contenue dans le livre de la SOBEPS. L'auteur ne se contentait pas d'écrire qu'il « mettait en *doute* aussi bien les observations des gendarmes que les conclusions qui en ont été tirées ». Il affirmait aussi que *les vérifications astronomiques*, effectuées avec le *Dr. Ronny Blomme*, astrophysicien à l'Observatoire Royal, lui permettaient de « présenter des preuves suffisantes pour expliquer les observations des gendarmes comme étant dues à la planète Vénus. » Une copie de cette lettre fut envoyée à 16 autres personnes.

L'auteur semblait être décidé et sûr de lui. Voici les arguments avancés, en les ordonnant: (1) Des programmes astronomiques auraient *démontré* que « Vénus se trouvait dans la direction d'observation, avec une très forte magnitude. » (2) Le ciel était parfaitement dégagé et « la thèse que les deux gendarmes n'auraient *pas vu* la planète est fortement douteuse ». (3) Les gendarmes ont interrompu leurs observations, lors du passage à la caserne d'Eupen. Ceci les aurait amenés « à *supposer après leur arrivée à Kortembach* qu'ils voyaient au loin le même objet/phénomène au-dessus de la Gileppe » que celui qu'ils avaient découvert de l'autre côté de la ville. (4) Quant au phénomène des boules rouges, les gendarmes auraient seulement vu une boule lumineuse, dont *des rayons lumineux semblaient émerger de temps en temps* (een heldere lichtgevende bol waaruit, schijnbaar, met onregelmatige pulsen, lichtstralen leken weg te schieten). Ce n'est pas conforme à ce qui fut réellement observé, mais M. Vanbrabant se permettait de lancer des piques : « Des astronomes et normalement aussi les ufologues, sont bien au courant des effets qu'une planète de la magnitude de Vénus peut produire près de l'horizon. » D'après l'auteur de la lettre, il faudrait attribuer les rayons et les boules rouges à des « réfractions de la lumière dans notre atmosphère polluée ».

J'ai appris plus tard qu'au cours de l'été 1996, *Paul Vanbrabant* avait remarqué dans le ciel la présence d'un corps très lumineux. C'était Vénus ! Il l'avait signalé à *Wim Van Utrecht*. Ce sceptique, responsable du groupe Caelestia, préparait à ce moment un article sur la « vague belge » pour un livre qui serait édité en Angleterre à l'occasion des 50 années d'ufologie (1947-1997). Il s'est empressé d'y inclure le « scoop » : La lumière observée par les deux gendarmes au-dessus de la tour de la Gileppe ne serait pas un ovni, mais *la planète Vénus*.

Dès le lendemain de la réception de sa première lettre, j'ai déjà téléphoné à M. Vanbrabant pour lui dire que je trouvais « *l'hypothèse de Vénus* » intéressante, qu'il fallait l'examiner et que je m'engageais à le faire. J'exprimais cependant très nettement ma réprobation vis-à-vis de la méthode des menaces. Elle n'est pas d'usage dans les relations humaines et certainement pas en sciences. Pour que la recherche puisse s'effectuer dans de bonnes conditions, je demandais une copie des données astronomiques qui semblaient justifier sa démarche. Je donnais l'assurance que les résultats de mon étude seraient présentés (quels qu'ils soient) lors d'une réunion semi-publique. Différentes personnes intéressées par ce problème y seraient invitées, mais ce groupe resterait limité. Cette réunion n'a eu lieu que le 22 février 1997, pour des raisons d'agenda de certaines personnes.

Les vraies données astronomiques

J'ai vérifié déjà avant la fin de l'année 1996 comment le ciel étoilé devait apparaître quand on regardait le 29 novembre 1989 de l'endroit où se trouvaient les gendarmes vers le barrage de la Gileppe. Je l'ai fait au moyen du programme « Tellstar » et j'ai reporté les données

numériques sur un diagramme, pour y faire apparaître la trajectoire apparente de Vénus et du Soleil (figure 3). Ces deux corps astronomiques sont toujours assez proches l'un de l'autre. J'ai également déterminé la direction de *la tour éclairée* par une mesure très précise, effectuée sur une carte géographique à grande échelle (IGN, 1/10.000). Cette direction (205°) est indiquée par une flèche. Un des gendarmes m'avait dit que « la lumière » s'était immobilisée *au-dessus* de la tour. L'autre disait qu'elle se trouvait plus haut que la tour, mais *un peu à gauche* de celle-ci. Puisque les gendarmes ont pris position près de la chapelle de Kortenbach vers 18h30, Vénus se trouvait déjà à **plus de 10°** vers la droite de la tour (figure 3).

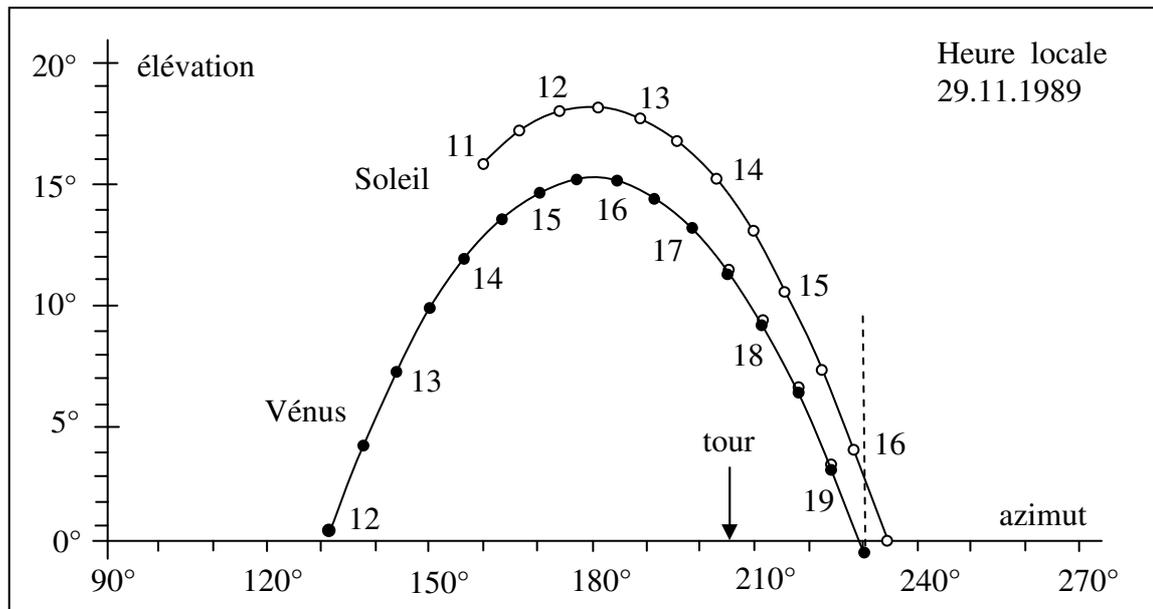


Figure 3 : Trajectoires de Vénus et du Soleil pour Kortenbach près d'Eupen. Les chiffres correspondent à l'heure locale et le trait interrompu à la position de Vénus quand l'ovni s'est éloigné au-dessus de la tour.

Je me demandais pourquoi les données du Dr. Ronny Blomme, travaillant à l'Observatoire Royal, étaient différentes des miennes. M. Vanbrabant me les envoya le 10 janvier. Ce n'étaient que des cartes globales du ciel entre 16h15 et 21h, en *temps universel*. Les contestataires ont oublié d'y ajouter une heure pour obtenir l'heure locale. En effectuant cette correction, les résultats fournis correspondaient aux points ouverts derrière les points noirs (figure 2). Le relèvement est normal, puisque le programme d'ordinateur de M. Blomme tient compte de la réfraction atmosphérique, tandis que le mien ne le fait pas. L'objet s'est éloigné vers 19h30, juste derrière la tour, mais la planète se couche alors à 230° , tandis que la tour se trouve à 205° par rapport au Nord. **Finalement, Vénus se trouve donc à 25° de la tour.** Je conseille de découper un angle de 25° et de viser l'horizon pour constater qu'on ne peut pas se tromper d'un angle aussi important. En outre, la planète Vénus **est descendue vers l'horizon** au lieu de rester stationnaire au-dessus de la tour. L'hypothèse de Vénus est intenable !

Les observations des gendarmes

Rappelons que les gendarmes von Montigny et Nicoll étaient très étonnés par ce qu'ils ont découvert à 17h20. Ils ont donc observé cet objet avec grande attention. Il était immobile et tous près, tandis que les témoins étaient assis dans leur combi, arrêté au bord de la route. C'est leur description de l'objet et des lumières qu'il produisait qui m'a permis de réaliser le dessin qui résume ces données (figure 1). Une confusion avec un ULM peut être exclue, à cause de l'immobilité et du silence de cet engin. Les gendarmes se sont d'ailleurs étonnés de ce silence (VOB1.17). Il faut tenir compte aussi des dimensions de l'objet, de l'énergie nécessaire pour

produire les faisceaux lumineux et des caractéristiques remarquables de ceux-ci. Quand cet objet s'est mis à « voler », il a tourné sur place de 180°. Malheureusement, les « sceptiques » ne tiennent pas compte des données réelles du problème posé. Ils les transforment. Ainsi, ils supposent aussi qu'il y eut une césure entre l'observation initiale des gendarmes et celle qu'ils ont faite à la Gileppe, afin de pouvoir proposer l'hypothèse de Vénus.

Le vol de cet objet vers Eupen et au-dessus de la ville a pourtant été observé par différents témoins et en particulier par les gendarmes. À partir de la rue Haute, au moins celui qui n'était pas au volant a pu suivre l'objet des yeux et se rendre compte de la régularité de sa progression. Après leur bref passage à la caserne, ils ont revu l'objet. Ils se sont même arrêtés parfois, pour mieux l'observer, sans être gênés par des arbres ou d'autres obstacles. Arrivés sur la hauteur de Kortenbach, ils ont constaté que l'objet s'est *immobilisé* au-dessus de la haute tour panoramique de la Gileppe et qu'il y restait ensuite parfaitement stationnaire. La tour éclairée fournissait *un excellent repère* et en outre, il y eut le phénomène des boules rouges. Cela exclut déjà toute possibilité de confusion de type astronomique. J'avais mentionné explicitement qu'en revenant à la route de crête, les gendarmes « revoient l'ovni. Il se déplace vers le barrage de la Gileppe » (VOB.1.23). Monsieur Vanbrabant n'en a pas tenu compte.

Je voulais cependant réinterroger les gendarmes, pour tester « l'hypothèse de Venus » de manière plus approfondie. Si j'avais pu l'étayer, je n'aurais pas hésité à le reconnaître publiquement. J'en ai fourni la preuve par l'analyse des enregistrements radar des chasseurs F-16 au cours de la nuit du 30/31 mars 1990 et celle des observations visuelles des gendarmes qui ont déclenché l'intervention de la Force Aérienne (VOB.2.387-414). *Seule la vérité est importante*. J'attends la même probité intellectuelle de la part des contestataires.

La nouvelle enquête

La vérification des données astronomiques constitua la première étape de mon enquête, mais entre-temps, j'avais reçu également un courrier de M. *Jacques Bonabot* qui dirige le GESAG (Groupement d'Etude des Sciences d'Avant-Garde). C'était la copie d'une lettre qu'il envoya le 27 décembre 1996 à M. Vanbrabant, en réponse à sa lettre du 17 décembre. M. Bonabot affirmait que *le lac de la Gileppe* n'était pas visible à partir de la hauteur de Kortenbach. Cela résulterait d'un relevé, effectué au moyen d'une carte géographique. Notons cependant que le lac était de toute manière invisible dans l'obscurité et que les gendarmes ont seulement dit qu'ils ont vu la tour de la Gileppe, au-dessus de laquelle la « lumière » est restée stationnaire. J'ai vérifié au moyen d'une carte géographique à très grande échelle (IGN, 1/10.000) que le sommet de la tour panoramique était effectivement visible, malgré la pointe rocheuse intermédiaire. Pour cela, j'ai fait un relevé très détaillé du relief suivant la direction d'observation, de la chapelle de Kortenbach vers la tour panoramique et même au-delà, pour vérifier aussi si l'objet pouvait vraiment partir en ligne droite. Nous y reviendrons (figure 8).

Ces problèmes étant résolus, je devais m'occuper du fait que M. Bonabot mettait en doute la première partie des observations des gendarmes. Sa première justification était simplement que « *c'est trop beau pour être vrai* », mais il avançait aussi un autre argument. Partant du fait que l'objet volant avait rebroussé chemin (VOB.1.18) et de l'idée qu'il pourrait s'agir d'un ULM, il avait examiné une carte de la région pour savoir s'il y avait un obstacle qui aurait pu gêner le pilote de l'ULM. Il a découvert *une ligne électrique de haute tension*, ce qui l'amena à conclure que « tout semble correspondre à un petit engin... bien terrestre... dont le pilote se trouve tout à coup confronté avec un dangereux obstacle ». J'ai d'abord vérifié au moyen de cartes s'il avait raison et ensuite, en me rendant sur place. Cette enquête sera détaillée plus loin, mais je peux déjà dire que l'hypothèse d'un ULM, gêné par un obstacle, n'a pas été confortée.

La réunion et la discussion approfondie

Elle eut lieu le 22 février 1997 dans les locaux de la SOBEPS, en présence de différents observateurs et en particulier du professeur *Emile Schweicher* de l'Ecole Royale Militaire. C'est un scientifique et il connaît les trois langues nationales qui furent utilisées au cours de la réunion. Il avait accepté ma demande de présider cette réunion. J'y ai évidemment présenté les données astronomiques (figure 2) et topographiques (figure 8), mais cette réunion devait être consacrée surtout à *l'écoute des enregistrements des différentes interviews des gendarmes*, réalisées en allemand. La bande sonore initiale était accompagnée d'une traduction française que je présentais simultanément par rétroprojecteur. Il me semblait important, en effet, qu'on puisse percevoir les émotions et le climat des entretiens, tout en ayant la possibilité de vérifier que ma transcription était complète et fidèle. Je n'étais pas encore décidé à fournir ces textes, mais je l'ai fait le 8 avril. On les trouvera dans la seconde partie de cet article.

J'ai commencé par une partie de l'enregistrement de l'interview initiale du gendarme *von Montigny*, réalisée en décembre 1989. Puisque le gendarme *Nicoll* s'était déjà exprimé dans les médias, je lui ai seulement téléphoné à ce moment pour savoir s'il avait également vu le « phénomène des boules rouges » et comment il le décrivait. En vue de la nouvelle enquête, j'ai repris contact avec M. von Montigny. Le 20 janvier 1997, je l'ai rencontré près de la chapelle de Kortenbach. Ensuite, je me suis rendu avec lui à la tour panoramique et à l'endroit des premières observations. Nous avons enregistré l'interview à son domicile et après cela, je me suis rendu immédiatement chez M. Nicoll, sans avertissement préalable. Je remercie Messieurs von Montigny et Nicoll de m'avoir permis de les réinterroger, puisqu'ils refusent toute autre interview pour la raison suivante : « nous avons dit ce qu'il y avait à dire. »

Il faut noter qu'avant la réunion, il y eut quelques réactions atténuantes de la part de mes contradicteurs. Le 10 février, M. Vanbrabant m'envoya une lettre, où il me remerciait de mes « réactions » à sa lettre du 17 décembre et « du temps que j'avais consacré à ce cas ». Il regrettait que *M. Van Utrecht* avait déjà inclus *l'hypothèse de Vénus* dans son texte, sans qu'elle ne soit établie (ondertussen is het kwaad al an het geschieden,... daar het nog lang niet zeker is of dit degelijk zo is). Quant à sa propre interpellation qu'il m'avait adressée, il m'expliqua maintenant que « l'hypothèse de Vénus est seulement *une question que je me pose* et à laquelle moi, je ne trouve pas de réponse. »

Le 27 janvier, M. Bonabot avait écrit à M. Vanbrabant: « le phénomène (au-dessus de la Gileppe) semble dépasser la simple perception d'une planète. J'y décèle une certaine étrangeté. Je crois donc... que nous ne pouvons pas *détruire* toute la structure de cette journée du 29 novembre 1989. » Au moment de la réunion, j'ai demandé à M. Van Utrecht s'il était encore possible de modifier son texte, mais il disait que ce n'était pas le cas. En fait, il m'a transmis ensuite une copie de la lettre qu'il avait envoyée le 13 février à l'éditeur du livre. Il n'y retirait pas son article, mais indiquait que la position angulaire de Vénus par rapport à la direction comporte **une incertitude de 15°**. Cela correspond au déplacement de Vénus pendant une heure, mais d'après ce qui précède, les données astronomiques et observationnelles sont bien plus précises que cela. L'écart initial et l'écart final n'ont pas été mentionnés.

Ceux qui avaient proposé l'hypothèse de Vénus et celle d'un ULM avaient eu l'occasion de faire valoir tous leurs arguments au cours des deux mois qui précédaient la réunion du 22 février. Elle devait donc être consacrée uniquement à *l'exposé des nouvelles données*. Des remarques et objections ont été formulées après cela, surtout par Wim Van Utrecht. Elles seront reprises dans la suite. Il y eut une certaine excitation, conduisant à des discussions en petits groupes et j'ai dû redemander l'attention générale pour ajouter d'autres précisions. Elles concernaient l'endroit où les premières observations des gendarmes avaient eu lieu et mon enquête sur place, pour savoir si l'hypothèse d'un ULM pouvait être justifiée par la présence

d'un obstacle qui aurait forcé le pilote à rebrousser chemin. L'astronome Ronny Blomme est venu à la fin de la réunion, mais je n'ai entendu aucune objection ou remarque de sa part.

Il est vrai qu'il ne restait pas assez de temps pour une discussion approfondie et qu'on n'avait surtout pas assez de recul pour la rendre fructueuse. M Vanbrabant accepta d'écrire le rapport de la réunion et on a spontanément adopté la meilleure procédure pour aboutir à *une discussion équilibrée, réfléchie et sereine*. Chacun s'exprimerait par écrit, après mure réflexion et dans sa propre langue. Le rapport de la réunion fut déjà rédigé le lendemain et envoyé à tous les participants. M. *Vantuyn*e qui était présent à la réunion m'a directement envoyé une copie du rapport concernant ce que les deux gendarmes avaient dit le 9 décembre 1989 devant un groupe de journalistes. Ensuite, j'ai reçu les documents suivants: (1) Une lettre de 2 pages de M. Bonabot, datée du 3 mars. (2) Six pages en petits caractères de M. Vanbrabant, datées du 20 mars et intitulées « *notes et conclusions* ». (3) Un texte provisoire de 4 pages en petits caractères de M. Van Utrecht, envoyée le 4 mars. La version définitive, traduite en français, ne fut expédiée que le 28 mars. D'après son titre, c'était une « réfutation » de mes conclusions. Disposant de tous ces éléments, j'ai rédigé *une synthèse*, reprenant tous ces éléments et mes réponses. Ce texte, envoyé le 8 avril 1997 aux participants, constitue la base de ce qui suit.

Analyse de l'hypothèse de Vénus

Les derniers témoins qui ont observé l'ovni à Eupen ont constaté qu'il traversait la rue de Verviers et s'éloignait vers le barrage de la Gileppe. Les gendarmes ont également observé qu'il se déplaçait vers là, mais dans sa lettre du 20 mars, M. Vanbrabant fait remarquer que si les gendarmes ont vu le mouvement quand ils roulaient eux-mêmes vers Garnstock, il se peut qu'ils aient été victimes d'une *illusion*. On sait en effet que la Lune, observée à partir d'une voiture qui roule, donne l'impression de suivre la voiture.

Les interviews des gendarmes ont cependant révélé qu'ils ont déjà revu l'objet à la caserne. Pour en savoir plus, j'ai téléphoné à M. Nicoll et je lui ai demandé: « Pourquoi avez-vous regardé par la fenêtre ? » La réponse était simple et directe: « Puisque Creutz restait incrédule, j'ai dit: *regarde, le voilà!* » J'ai alors demandé: « Est-ce qu'à ce moment, la 'lumière' était au repos ou en mouvement ? » La réponse fut particulièrement éclairante: « Je l'ai vue à travers les branches d'un grand hêtre. Il est situé à environ 10 m de la fenêtre et il atteint à peu près 15 m. Nous nous trouvons (au 1^{er} étage) à 4 m du sol. L'arbre était dénudé et la lumière passait d'une branche à l'autre. » Ici, il n'y a plus d'illusion possible : les gendarmes n'étaient pas en mouvement et le mouvement de l'objet était apprécié par rapport à des repères fixes. Il était lent, mais bien plus rapide que celui de Vénus !

J'ai demandé de suite à M. Nicoll s'il se souvenait de la direction où la lumière se trouvait à ce moment. Il répondit: « au-delà des maisons de la rue de Verviers, dans la direction de l'ancien abattoir. » Cela correspond à Rotenberg. Au moyen d'une carte de la ville d'Eupen, j'ai trouvé que vu de la caserne d'Eupen, ce lieu se situe à 166° par rapport au Nord. Puisque les gendarmes sont passés à la caserne vers 18h00, Vénus se trouvait alors à environ 210° (figure 2). Il n'y a pas de confusion possible. Il apparaît aussi que l'ovni avait encore du chemin à parcourir et que les gendarmes ont donc pu le voir progresser vers la Gileppe. D'après le rapport de M. Vantuyn, ils se sont parfois arrêtés en cours de route pour observer. Ils se sont arrêtés en particulier près des « anciennes bornes kilométriques », relativement proches de la chapelle de Kortenbach.

Le fait qu'ils ont vu l'arrivée et l'immobilisation de l'objet au-dessus de la tour éclairée contredit également l'hypothèse de Vénus, mais M. Vanbrabant s'inquiète encore de la vue des gendarmes. Je savais qu'à l'époque, ils ne portaient pas de lunettes. En janvier 1997, ils m'ont confirmé tous les deux que leur vue est encore excellente. M. Nicoll porte seulement

des lunettes pour lire. Notons qu'une bonne vue est professionnellement importante pour des gendarmes et que de toute manière, il n'était pas tellement difficile d'apprécier l'immobilité et la position de la « boule lumineuse » par rapport à la tour éclairée. Puisque M. von Montigny a dit que l'objet était stationnaire au-dessus de la tour, tandis que M. Nicoll a précisé que c'était « un peu à gauche » de celle-ci, M. Van Utrecht suggère qu'un troisième aurait pu le voir à droite. Ne prenons pas nos désirs pour la réalité. Les deux déclarations ne sont même pas contradictoires, puisque l'objet pouvait se trouver au-dessus de la tour, mais *légèrement* à gauche. Cela ne réduirait pas, mais augmenterait l'écart initial entre Vénus et cette lumière.

Les gendarmes ont précisé par ailleurs qu'en progressant lentement, « cela arrivait à peu près à la hauteur de la tour » et quand l'objet est resté immobile, il ne se trouvait « *pas beaucoup plus haut* ». Le sommet de la tour se trouvait presque au niveau des yeux des gendarmes, puisque l'angle d'élévation était seulement un peu supérieur à 1° (figure 8). Vénus se trouvait à ce moment plus haut dans le ciel (à environ 6°), mais déjà assez bien vers le droite de la tour. Les mécanismes de la perception visuelle sont cependant tels que les angles d'élévation sont surévalués sur la voûte céleste et cela d'autant plus fortement qu'on se rapproche de l'horizon (M. Minnaert, *De Natuurkunde van't vrije veld*, I.184). Ceci s'ajoute aux effets de la réfraction atmosphérique. Il en résulte que le coucher de Vénus était un peu retardé, mais il eut lieu à 25° de la tour, au-dessus de la quelle l'autre lumière s'éloigna en ligne droite. Monsieur Van Utrecht a objecté que si les gendarmes avaient réellement vu un ovni lumineux au-dessus de la tour, ils auraient dû *signaler la présence de Vénus*. N'oublions pas que pour eux, il s'agissait de l'objet qu'ils avaient découvert (figure 1) et qu'il produisait le phénomène des boules rouges (figure 2). Par rapport à cela, *le ciel étoilé n'avait aucun intérêt*.

M. Vanbrabant fait remarquer que les gendarmes auraient très bien pu *rouler jusqu'au pied de la tour panoramique*, en suivant le chemin qui descend vers Membach. Ce changement de perspective nous aurait été bien utile, mais les gendarmes avaient *leurs* raisons pour ne pas s'y rendre. La hauteur où ils se trouvaient procurait une vue très dégagée, permettant de bien voir le phénomène des boules rouges et aussi le départ de l'objet. Ils devaient s'y attendre et ne voulaient sans doute pas le rater. On leur disait d'ailleurs par radio de continuer leurs observations, puisque les militaires ne s'expliquaient pas la présence de cet objet bizarre. Les gendarmes restaient cependant en *service de garde* (Bereitschaftsdienst). Ils devaient donc pouvoir intervenir immédiatement en cas de vol, d'accident ou d'autres problèmes. En outre, ils se trouvaient à *la limite du district d'Eupen*. Pour aller enquêter plus loin, ils auraient dû demander l'autorisation à Verviers. J'ai cherché et fait rechercher d'autres témoins qui auraient pu voir l'ovni à partir de Membach, mais je n'en ai pas trouvé. Le soir du 29 novembre 1989, on ne savait pas encore dans la région qu'il pouvait être intéressant de lever les yeux vers le ciel et la tour éclairée n'avait rien de neuf.

Messieurs Van Utrecht et Vanbrabant ne mettent pas en doute l'honnêteté des gendarmes de manière frontale, mais ils transforment leurs récits. Ils ont même essayé de *discréditer* leurs témoignages, en insistant sur la flexibilité de la mémoire et la possibilité de déformations subjectives des perceptions visuelles. Au cours de la réunion du 22 février, M. Van Utrecht faisait valoir aussi que les confusions astronomiques sont fréquentes, d'après une étude qui portait sur 1307 cas (A. Hendry, *The UFO Handbook*, 1979, p. 22 et 102).

Voyons cela de plus près. L'échantillon choisi était tel que 1158 lumières nocturnes sur 1307 semblent avoir pu être identifiées comme étant des objets astronomiques. Cet ensemble fut utilisé pour *comparer les chances de méprises en fonction de la profession*. Des policiers au sens large (law enforcement) se seraient trompés dans 94 % des cas. Leur formation ne comporte pas l'observation du ciel étoilé, mais il est déraisonnable de croire qu'ils se trompent quand ils regardent un grand objet insolite à une distance de l'ordre de 130 m et continuent à observer son comportement inattendu pendant deux heures ?

Le phénomène des boules rouges

Les deux gendarmes ont décrit l'apparition périodique de faisceaux rougeâtres et des boules rouges, effectuant un étrange manège (figure 3). Dans sa lettre du 17 décembre 1996, M. Vanbrabant a essayé d'en rendre compte en parlant de *réfractions atmosphériques*. Le 20 mars 1997, après avoir entendu les témoignages des gendarmes, il nota encore toujours que les rayons qui relient Vénus aux yeux peuvent être déviés par réfraction atmosphérique. Il ajouta qu'il peut y avoir aussi *des perturbations de la perception visuelle*, sans préciser les mécanismes dans l'un et l'autre cas. M. Van Utrecht en a cherché dans la littérature, puisqu'il cite 6 références concernant la réfraction anormale, mais il reconnaît qu'il *n'a pas trouvé d'explication détaillée* de ce qui a été observé. Dans sa lettre du 28 mars, il écrit : « La manière avec laquelle deux rayons rouges latéraux peuvent apparaître par scintillation ou réfraction ne trouve *pas immédiatement* une explication dans la littérature spécialisée. » Au risque de le décevoir, je dois dire que ce ne sera pas possible.

Je connais bien les mécanismes des réfractions atmosphériques anormales. Je les ai étudiés entre autres à l'occasion des problèmes posés par les signaux radar des F-16 au cours de la nuit du 30/31 mars 1990 et des observations visuelles des gendarmes qui furent à l'origine de leur intervention. J'ai montré que dans le second cas, il était nécessaire de tenir compte de réfractions locales, anormalement importantes (VOB2.407-414), mais il ne s'agissait que de *scintillations de grande ampleur*. Ni l'allongement progressif des rayons horizontaux, ni le comportement étrange des boules rouges, répété de manière identique, ni la durée totale du phénomène, ni la constance des couleurs ne peuvent s'expliquer de cette manière. M. Van Utrecht a courageusement proposé une idée personnelle pour essayer de rendre compte de la périodicité du phénomène. Le 4 et le 28 mars, il affirme en effet « qu'une *couche d'inversion ondulante* se déplaça en direction des témoins oculaires et la lumière de Vénus a donc été réfléchi à certains moments sur cette couche miroitante ». Il ajoute : « Il me semble intéressant de recueillir *l'opinion* d'astronomes ou de météorologistes à cet égard ».

Au lieu d'une opinion, je peux fournir des données objectives et des arguments logiques. En optique atmosphérique, c'est le profil des *températures* en fonction de l'altitude qui importe. À partir des résultats des sondages effectués le 29 novembre 1989 par l'Institut Royal Météoro-logue à Uccle/Bruxelles, j'ai établi un graphique (figure 4). Le temps était déterminé par une large zone de haute pression, centrée sur l'Europe centrale. Il faisait beau pendant la journée, avec des gelées nocturnes, ce qui est confirmé par la figure. À minuit, le sol refroidissait l'atmosphère jusqu'à environ 500 m. À midi, le Soleil réchauffait le sol et donc aussi la basse atmosphère. Dans la soirée, il en résultait seulement une *faible* inversion de température.

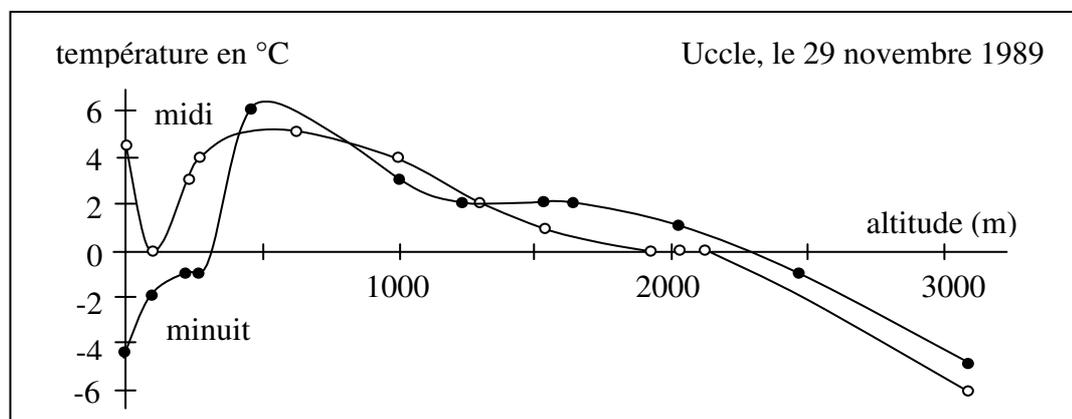


Figure 4 : Résultats des sondages de l'atmosphère à Uccle.

Je remercie le professeur Quinet de l'IRM de m'avoir transmis au début de 1997 les résultats des sondages effectués le même jour à Saint Hubert. Les profils des températures y étaient très semblables à ceux de la figure 4 pour Uccle. Il faut cependant une *forte* inversion de température, donnant lieu un changement presque discontinu de l'indice de réfraction, pour qu'une réflexion puisse y avoir lieu et produire un mirage supérieur. Des rayons lumineux qui touchent la couche d'inversion en venant d'en bas sont alors déviés vers le bas, comme si c'était un miroir. Normalement, cela ne se produit qu'au-dessus de la mer et pour des latitudes voisines des pôles, en produisant des images de vaisseaux lointains ou d'îles cachées de la vision directe par la courbure de la Terre (V.Mézentssev, *Phénomènes étranges dans l'atmosphère et sur la Terre*, Mir, 1970, 26). Physiquement, cela résulte du fait que l'air froid est plus dense et que la vitesse de propagation *de la lumière* y est donc plus petite. On peut observer un effet analogue quand on regarde la face inférieure de l'eau dans un verre, l'eau étant plus dense que l'air. Dans l'air atmosphérique, l'angle par rapport à l'horizontale à partir duquel il y aura réflexion totale est cependant beaucoup plus petit.

Même si les conditions y étaient favorables, il faudrait dès lors que les rayons viennent d'en bas suivant une incidence pratiquement rasante. Un mirage de Vénus ne serait que *de courte durée* et l'on devrait alors voir *deux lumières superposées*. Il s'agit de l'image directe et de l'image obtenue par réflexion (figure 6). On a effectivement signalé un cas de ce genre pour Vénus (W. Viezee, *Optical mirage*, in *Scientific Study of Unidentified Flying Objects*, E. Condon, Bantam, 641). Ce qui fut observé à la Gileppe était tout à fait différent.

Considérons maintenant ce qui résulterait d'une couche d'inversion *ondulante*, progressant vers les témoins. Puisque le rayon réfléchi doit toujours se trouver dans le plan formé par le rayon incident et la normale au miroir local, on devrait voir *des mirages qui montent et descendent* dans un plan vertical au-dessus de Vénus. Des fluctuations locales de la couche d'inversion produiraient donc une traînée lumineuse verticale et non pas horizontale. Cet effet est d'ailleurs bien connu, mais de manière inversée pour le soleil qui se couche au-dessus de la mer. On voit alors une traînée de reflets, reliant la source à l'observateur. *Il n'y aurait jamais des rayons horizontaux et encore moins des variations symétriques des longueurs et une rotation des « boules rouges » autour de la lumière centrale* (figure 2). Je suis d'accord avec M. Van Utrecht quand il demande qu'on se souvienne du « rasoir d'Occam » et qu'on choisisse la solution la plus logique, mais ce n'est pas la sienne !

Quand nous adoptons l'hypothèse ET, nous pouvons dire par contre que le phénomène des faisceaux délimités latéralement et de longueur variable, ainsi que les boules rouges, devient un cas particulier d'un ensemble d'observations connues. On parle de « lumière solide », mais c'est seulement *de l'air excité par une autre radiation qui est devenu lumineux*. Je pense que cela implique des « ondes de plasma » et que ceux-ci interviennent aussi, mais d'une autre manière, pour la « foudre en boule ». Ce sont des exemples des questions très intéressantes qu'un physicien peut se poser, en examinant le phénomène ovni et d'autres anomalies connues. Notons que les gendarmes von Montigny et Nicoll ont observés au début des « faisceaux lumineux » dans un cône bien délimité (figure 1) et qu'à d'autres endroits, on a même observé au cours de la vague belge des « *faisceaux lumineux tronqués* ». Des « boules rouges » ont également été observées plusieurs fois au cours de la vague belge. Cela rend ce phénomène particulier moins extravagant, bien qu'il soit plutôt rare.

Une signification possible du spectacle

L'hypothèse de Vénus étant exclue, de même que celle d'un engin conventionnel ou d'une simple erreur de perception, quand on s'en tient aux faits observés et à des arguments rationnels, nous devons nous demander si l'hypothèse extraterrestre pourrait en rendre compte. Dans ce cas, il est possible qu'il y ait des applications de la physique des plasmas,

mais pourquoi en ferait-on usage de cette manière ? En 1991, j'avais indiqué que les deux faisceaux lumineux minces, observés dans le cas de la Gileppe, pourraient correspondre à *une antenne dipolaire*. Un plasma serait en effet électriquement conducteur et deux faisceaux opposés de grande longueur pourraient être déployés pour émettre des ondes EM de très grande longueur d'onde et donc de très basse fréquence (ELF). Ce n'est pas la seule explication possible.

Si nous acceptons comme « hypothèse de travail », que les ovnis pourraient être des engins d'origine extraterrestre, nous devons être logiques. Des civilisations ET beaucoup plus anciennes et techniquement plus avancées que la nôtre, capables de venir nous visiter, savent évidemment qu'un contact direct aura d'énormes conséquences sur notre civilisation. Il serait donc normal qu'ils ne brusquent rien, mais nous offrent l'occasion de nous rendre compte nous-mêmes de leur présence. Or, la caractéristique générale du phénomène ovni est que *ces manifestations sont à la fois provocantes et discrètes*. Au cours de la vague belge, les ovnis se sont souvent comportés comme s'ils voulaient être vus, mais les apparitions étaient évasives. Cela ne facilite pas l'identification, mais est compatible avec l'idée qu'*on essaye de nous faire réfléchir ou qu'on veut tester le degré de maturation de notre civilisation*. Cette idée est peut-être choquante, mais elle n'est pas absurde. La vague belge acquiert aussi plus de sens, puisque la Belgique est le siège de différents organismes internationaux, y compris l'OTAN. Le fait qu'il y eut une irruption massive d'ovnis d'un type inattendu, sans atterrissages et autres rencontres peut alors faire partie d'une stratégie.

Les événements du 29 novembre 1989 et en particulier les observations de l'ovni qui nous intéresse ici s'inscrivent bien dans un scénario de ce genre. Le gendarme Nicoll m'a dit que ce qu'il voyait à la Gileppe lui donnait l'impression d'être tellement précis et bien réglé, qu'il a pensé à un engin (terrestre, mais inconnu), effectuant des mesures. Ce qu'il voyait ne l'a pas fait penser à un phénomène naturel. Même dans le cadre du phénomène ovni, cela ne devait pas être nécessairement un effet du hasard. Cela pouvait être un « spectacle » mis en scène pour étonner ceux qui avaient montré de l'intérêt pour cet engin.

Le 20 mars 1997, M. Vanbrabant a réagi autrement en ce qui concerne les gendarmes : « Le fait qu'ils auraient pu voir de leur position deux rayons de lumière horizontaux également longs des deux côtés me semble *incroyablement accidentel, comme si tout ce show était fait à leur intention*. » Dans ce cas, ce ne serait justement pas accidentel, d'après ce que je viens de dire. Cela aurait un sens. M. Vanbrabant perçoit également que cet événement a l'air de ne pas être dû au hasard, mais il en tire une autre conclusion. Il estime que ce particularisme et l'absence d'autres témoins sont « deux faits qui à eux seuls me semblent assez forts pour considérer leur récit comme *une interprétation erronée de Vénus* ». Il faudrait cependant que cette possibilité ne soit pas contredite par d'autres arguments. Y-aurait-il une autre possibilité que des réfractions atmosphériques ?

Des perturbations de la vision oculaire

Messieurs Vanbrabant et Van Utrecht signalent à juste titre que des corps célestes tels que Vénus, Jupiter, Saturne ou Sirius peuvent produire *des effets visuels déroutants*. Ils se basent d'ailleurs sur un article de Michel Bougard (Inforespace, hors série n°8, 1984, 26-32), où l'on trouve une série d'exemples concrets de méprises. Passons sur les rentrées de fusées ou de satellites et sur les distorsions produites par des jumelles mal réglées. Des corps célestes peuvent être perçus de manière inhabituelle ! Dans un cas, on a signalé deux « lignes rouges », mais l'une était horizontale et l'autre verticale. Le dessin du témoin montre que ce n'étaient pas simplement deux lignes, mais peu importe, car dans d'autres cas, on a même vu des « flèches très brillantes » et de « nombreux rayons multicolores » qui semblaient émerger d'une lumière quasi-ponctuelle. On a également signalé des variations de grandeur et de

formes, avec apparition de pointes. M. Bougard a eu le mérite de scruter les dossiers de la SOBEPS, pour montrer que cela existe, mais il n'en a pas conclu que ces témoins ont simplement dû fabriquer. Il dit que « les sociopsychologues ont des idées confuses à cet égard » et trop souvent, « le débat l'a emporté ». Il est donc utile, voire nécessaire d'apprendre à mieux connaître des effets de ce genre et de chercher à les comprendre.

C'est ce que je propose de faire, en partant d'idées connues (M. Minnaert, op. cit. 121-123). Certaines personnes voient facilement, quand ils observent une lumière intense très concentrée, un ensemble de rayons très longs et très nets. Ils forment *deux faisceaux divergents* orientés respectivement vers le bas et le haut (figure 5.a). Parfois, il n'y a qu'un seul faisceau. Cela résulte du fait que les glandes lacrymogènes peuvent humecter le globe oculaire de manière excessive. Le liquide transparent s'accumule alors au bord des paupières inférieures et supérieures, tandis que la tension superficielle tend à former des gouttelettes. Les réfractions de rayons lumineux conduisent alors à la formation d'un ensemble de longs traits, souvent colorés (figure 5.b et c). Une vision nocturne prolongée peut conduire à ce qu'une source lumineuse quasi-punctuelle prenne *un aspect étoilé*. C'est pour cela qu'on parle d'étoiles. Il peut même y avoir formation d'une tache polygonale irrégulière, à sommets pointus (figure 5.d). L'explication résulte du fait que les muscles qui règlent l'adaptation visuelle du cristallin, peuvent exercer des tractions inégales dans différentes directions. Ceci est favorisé par une grande ouverture des pupilles (figure 5.e). Les artistes ont souvent dessiné *des rayons* qui partent de flammes de bougies ou d'étoiles, parce qu'ils se fient à leurs yeux. Pour se rendre compte de l'origine oculaire de ces effets, il suffit d'incliner la tête ou de la tourner légèrement : la configuration des faisceaux de rayons se modifie.

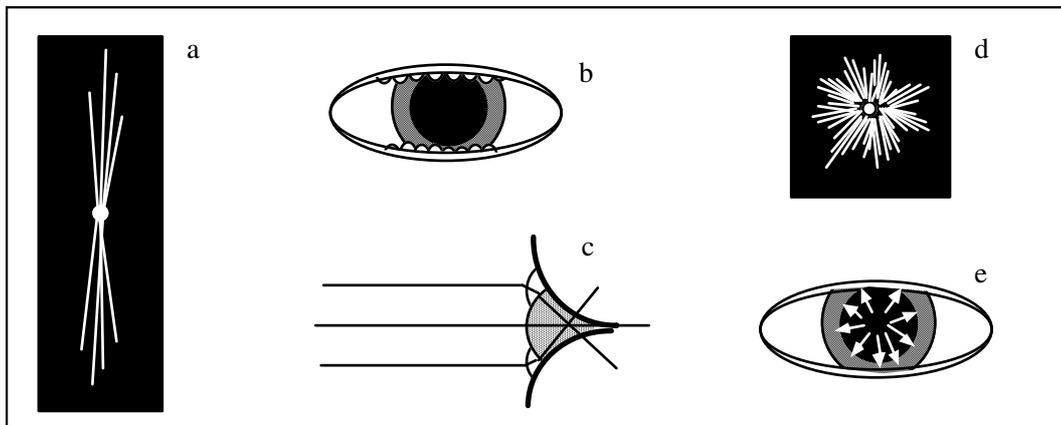


Figure 5: Perturbations oculaires de l'image d'une forte lumière quasi-punctuelle

Michel Bougard et Allan Hendry citent aussi des cas où un corps céleste, vu à l'œil nu, a donné lieu à *de brèves variations du diamètre apparent*. Hendry pense que cela pourrait résulter d'un effet de « lentille atmosphérique ». Ce n'est pas plausible, puisqu'il faudrait postuler une réfraction par une masse d'air de densité accrue, assez symétrique, mais variant de manière saccadée. Je propose une solution plus simple : des défocalisations passagères, par suite de relâchements assez brusques des muscles qui tendent la lentille. Rien de tout cela ne permet d'expliquer ce que les gendarmes ont vu (figure 2).

Conclusions concernant le cas de la Gileppe

Le 8 avril 1997, j'ai communiqué aux participants du débat les conclusions suivantes qui résultaient de la nouvelle étude, incluant l'interview des gendarmes (2^e partie).

1. Les deux gendarmes ont vu à partir de la caserne d'Eupen et lors de leurs arrêts que l'objet lumineux était en mouvement, sans qu'ils soient eux-mêmes en mouvement. En outre, ils ont vu que l'objet lumineux s'est arrêté au-dessus de la tour éclairée. Il n'y a donc *pas simplement eu une illusion de mouvement* de la planète Vénus.
2. Les gendarmes ont bien observé que la lumière blanche très brillante restait *stationnaire par rapport à la tour éclairée* et cela pendant environ une heure. Vénus s'est déplacée pendant ce temps de 15° et est descendue jusqu'à l'horizon.
3. Il n'est pas exact que lorsque les gendarmes roulaient vers Kortenbach et quand ils y sont arrivés, la lumière se trouvait justement dans la direction de la planète Vénus à ce moment. L'écart était de 10°. Pour s'en rendre compte, il faut déterminer la direction de la tour avec précision et tenir compte de l'heure d'hiver en Belgique. *L'hypothèse de Vénus est exclue*, puisque l'écart par rapport à la tour atteignit même 25°.
4. Les gendarmes n'ont pas changé leur poste d'observation et ils n'ont pas signalé la présence de Vénus parce que pour eux, cela n'avait pas d'intérêt.
5. *Le phénomène des boules rouges* ne s'explique ni par des réfractions atmosphériques ni par des perturbations de la vision oculaire, associées à l'hypothèse de Vénus.
6. Des boules rouges ont été observées plusieurs fois en association avec des ovnis de la vague belge. C'était le cas à Henri Chapelle, le soir du 29 novembre 1989 et ensuite à d'autres endroits (le 1^{er} et le 11 décembre 1989, le 1^{er} mars, le 13 avril 90 et le 22 novembre 1990). Les explications proposées par les sceptiques ne s'appliquent pas à tous ces cas quand on respecte les témoignages.
7. Une analyse objective doit *envisager toutes les hypothèses, sans préjugés et sans exclusives*. Ceci s'applique aussi à l'hypothèse extraterrestre.

L'hypothèse d'un ULM

J'accepte volontiers la demande que M. Vanbrabant m'adressa dans sa lettre du 20 mars. Il voulait qu'on ne se limite pas à l'hypothèse extraterrestre, mais qu'on considère aussi « d'autres hypothèses, comme celle d'un ballon, ULM ou autre appareil volant léger motorisé. » Faisons-le, mais à fond ! Ne nous contentons pas d'impressions superficielles ou d'idées préconçues. Il faut évidemment commencer par un examen d'explications conventionnelles, mais quand elles se révèlent insuffisantes, il faut pouvoir le reconnaître. La tentative d'expliquer la vague belge par *des avions secrets américains*, par exemple, a pu être envisagée, mais quand on se donne la peine d'examiner assez de cas en détail, cette hypothèse s'avère irréaliste. Elle officiellement contredite. Supposer que *toutes* les observations d'ovnis résultent simplement d'erreurs de perception ou d'interprétation, combinées éventuellement avec des effets de contagion sociale, n'est pas réaliste non plus. Des erreurs sont possibles et chaque cas particulier doit être testé à cet égard, mais il ne faut pas perdre de vue *la cohérence globale du phénomène*.

Celui qui voit pour la première fois une aurore boréale ou qui a entendu parler une seule fois de foudre en boule, par exemple, aura une autre attitude à cet égard que celui qui sait qu'on a déjà observé des phénomènes de ce type. À l'échelle mondiale et depuis de très nombreuses années, les ovnis présentent, malgré la diversité des formes possibles, une unité phénoménologique très remarquable. Il s'agit en effet d'objets volants, sans qu'on y discerne des moteurs ou des tuyères d'éjection. Ils ne sont pas pourvus d'ailes pour assurer leur sustentation aérodynamique, en exploitent le fait que la pression de l'air dépend de sa vitesse. Ils n'ont pas d'empennages pour le contrôle du vol. *Ils relèvent d'une technologie différente*. Essayons de comprendre comment cela peut fonctionner, au lieu de nous enfermer simplement dans la négation de cette possibilité. Il ne suffit pas de croire que les gendarmes von Montigny et Nicoll se sont trompés (même deux fois, de même que les autres témoins

associés à ce cas), pour résoudre le problème de fond, résultant de l'existence d'un « phénomène ovni ».

On doit être critique, mais dans tous les sens. Sinon, on est simplement partisan. Voyons donc si « l'hypothèse d'un ULM » peut rendre compte de l'objet volant qui nous intéresse. À cause de sa forme triangulaire et de son évolution lente à très basse altitude, M. Bonabot a pensé à un ULM. Comment aurait-il pu se maintenir immobile dans l'air et voler à d'autres moments, sans faire de bruit ? Comment pourrait-il effectuer sur place une rotation de 180° ? M. Bonabot n'a pas répondu à ces questions, mais il a cherché à savoir si l'ULM aurait pu rencontrer un obstacle dangereux. Une carte assez détaillée de la région permettait de voir qu'il y avait effectivement une ligne électrique. On pouvait supposer que c'était une ligne à haute tension. Elle suit la rue qui est perpendiculaire à la N68, avant le carrefour de Merols, du côté de Belven, mais quand j'y suis allé, j'ai constaté que c'est une ligne électrique du réseau ordinaire (220 V) et que sa hauteur est bien inférieure à 20 m. Puisque l'ovni évoluait à environ 120 m du sol, cette ligne électrique ne l'aurait pas gêné. Par après, il a d'ailleurs survolé d'autres lignes électriques, des bâtiments et même la ville d'Eupen. Je suis retourné une seconde fois sur les lieux, pour y chercher des lignes à haute tension. J'en ai trouvé une de 15.000 V, mais elle était située assez loin de la N68 et sa hauteur était également très faible par rapport à 120 m. Reste à préciser où l'ovni a rebroussé chemin.

M. von Montigny avaient découvert l'objet volant non identifié au-dessus d'une prairie, à droite de la N68 quand on roule vers Aix-la-Chapelle, entre Kettenis et Merols. C'était derrière Libermé, juste un peu plus loin que le petit chemin qui mène à la ferme « Gut Luft », en face d'une croix de l'autre côté de la route. À cet endroit, on a une vue bien dégagée sur la prairie, située un peu plus bas que la route. Quand les gendarmes ont constaté que l'engin se mettait en mouvement vers Merols, ils se sont dit: « Allons nous mettre sur la petite route un peu plus loin, pour bien le regarder ! » Je savais que l'ovni a rebroussé chemin avant cette route, mais les gendarmes l'ont déjà vu avant d'y arriver. Ce n'est donc pas la ligne électrique de 220 V qui longe cette route qui fut décisive, mais plutôt le fait que les gendarmes qui avaient observé l'ovni se sont également mis en route et l'ont devancé, comme s'ils avaient l'intention de l'intercepter visuellement, un peu plus loin.

M. Nicoll m'a parlé de l'histoire d'un fraudeur qu'il avait intercepté. Il se promenait tout seul dans la forêt, en tirant un traîneau chargé. Voyant la manœuvre (apparemment évasive) de l'ovni, ils ont décidé de l'observer plus discrètement et plus à l'aise par rapport au trafic, en empruntant la rue Haute (Hochstrasse). On peut la rejoindre un peu avant le carrefour de Merols, mais ils l'ont fait au carrefour précédent de Eierhof-Belven. À l'époque, cela avait peu d'importance à mes yeux, mais en me rendant de nouveau sur les lieux, j'ai constaté que l'ovni a rebroussé chemin au-dessus d'une grande prairie parfaitement plane, sans aucun obstacle.

L'hypothèse d'un ULM a été défendue aussi par le sceptique allemand Werner Walter, commerçant à Mannheim et fondateur du CENAP (Centrales Erforschungs-Netz aussergewöhnlicher Himmelsphänomene). Il envoya des formulaires aux gendarmes von Montigny et Nicoll, mais ils ne les ont jamais remplis. M. Walter ne s'est d'ailleurs pas rendu sur place pour réaliser des enquêtes approfondies. Il n'en avait pas besoin pour soutenir sa théorie. Puisqu'on a vu des triangles et entendu parfois un bruit qui pourrait être celui d'un moteur, il a affirmé que les deux gendarmes d'Eupen devaient avoir vu un ULM. Il a même eu l'audace de défendre cette thèse dans un journal d'Eupen (Grenz-Echo, le 5 mars 1994). En fait, il y faisait de la réclame pour une de ses publications (Ufos 2000 - Die Eskalation). Le titre de cet article proclamait que le pilote s'est moqué des ufologues. C'est une extrapolation spéculative de ce qui lui semblait normal. Il a explicité sa vision du phénomène ovni dans un autre livre, paru en 1996. Un quart de ce livre est consacré à la vague belge, mais la présentation que M.

Walter en fait est un tissu de distorsions systématiques et de désinformations éhontées. Ce n'est pas « la Vérité », comme le proclame le titre de son livre : *UFOs - Die Wahrheit*. Au contraire, il réécrit l'histoire à la manière des révisionnistes qui nient l'extermination massive des juifs par le régime nazi. Cela existe!

Pour Werner Walter, toute la vague belge n'est qu'une suite de méprises. Il termine son exposé sur ce qu'il appelle la « vague des pseudo-ovnis », en affirmant que « les candidats pour expliquer ces ovnis sont des avions ultralégers, pilotés par des aventuriers, des avions expérimentaux privés et des appareils téléguidés de grand format, partant par exemple de bases militaires dans la région des observations » (livre cité, p.303). Il ne fournit aucune preuve, mais ajoute: « *C'est notre espoir que le pilote responsable se fera connaître.* »

Notons encore qu'il mentionne son « collègue » Wim Van Utrecht, parce qu'il aurait réalisé, au moyen de carton, de ciseaux, d'une aiguille et de quelques lampes, une photo truquée qui ressemble à celle de Petit-Rechain (livre cité, p.299). Pour en juger, on doit procéder à une analyse approfondie de la photo originale (voir par exemple mon site Internet). Je signale aussi que M. Van Utrecht n'a pas hésité à discréditer la vague belge et la SOBEPS dans une publication ufologique internationale (Mufon UFO Journal, février 1992 et août 1992). Je l'ai rencontré aussi lors d'une émission télévisée en néerlandais (VTM, 1995), où il intervenait comme étant fermement opposé à l'hypothèse extraterrestre.

Le fond du problème

M. Vanbrabant a terminé sa lettre du 20 mars en ces termes: « *Il ne s'agit plus d'observations isolées, mais de l'ufologie elle-même...* Il y a des leçons à tirer, qui iront, on peut l'espérer, dans la direction d'une continuation de la recherche. » Je l'espère aussi, mais quelle recherche? J'ai honnêtement cherché à savoir si l'hypothèse de Vénus pouvait être retenue ou non, mais je voulais voir aussi si un dialogue est possible. Ce n'était pas évident, puisque j'ai toujours eu l'impression dans le passé que les soi-disant « sceptiques » sont plus *croissants* que les autres. Ils croient dur comme fer qu'une origine extraterrestre est impossible ! Qu'on puisse être de cet avis, fait partie de la liberté de pensée et est parfaitement respectable, aussi longtemps que cela ne conduit pas à faire du tort à d'autres personnes ou à entraver l'étude du problème posé. Je n'ai aucune envie de polémiquer. Je crois simplement que si l'on se parle, on a des chances de s'entendre. Prenons donc un peu de recul et posons-nous la question fondamentale: *quels sont les critères de vérité?*

Il y en a deux. D'une part, on doit *se référer aux faits observés*. Ce sont eux qui définissent la « réalité » quand ont veut savoir ce qui est vrai ou faux. D'autre part, il faut *construire une représentation mentale* de la réalité. C'est une sorte de modèle, mais pour qu'il soit valable, il faut qu'il soit correct (sans fautes ou incohérences logiques) et vrai (en accord avec les faits observés). Il y a donc à la fois un critère de *cohérence interne* et un critère de *confirmation externe*. En physique, on sait que même des théories apparemment bien établies reposent quand même sur des hypothèses, postulats ou axiomes. Il se peut qu'ils permettent de rendre parfaitement compte de tous les faits connus, mais qu'on voit alors surgir *de nouveaux faits* qui contredisent les idées qu'on avait et qui étaient supposées être bien assurées. Si ces faits s'avèrent réels, on doit introduire d'autres hypothèses ou postulats pour rendre compte également de ces données. Ce « *changement de paradigme* » est, en général, très difficile.

Il est assez fréquent qu'on se contente de dire : « cela passera ». On attend, mais ceci peut conduire aussi à *fermer les yeux* pour ne pas devoir changer les idées qu'on a dans sa tête. On voudrait qu'elles soient vraies, parce qu'on en a l'habitude ou parce que les nouvelles données exigeraient des remises en question très fondamentales. Quand je regarde la réponse globale de l'humanité et surtout de la communauté scientifique vis-à-vis des nombreuses observations d'ovnis, je suis bien obligé de reconnaître qu'on agit comme si rien ne s'était jamais passé. Les

« sceptiques » optent également pour le refoulement, mais au lieu de rester passifs, ils s'engagent activement dans une *fuite vers l'avant*. D'autres personnes et en particulier des cinéastes jouent simplement sur les émotions. Ils remuent l'inconscient collectif, mais ne résolvent rien. Ce qui est nécessaire, comme toujours en sciences, c'est d'abord une certaine capacité d'étonnement, ensuite la volonté de savoir ce qui se passe et enfin, le désir de le comprendre.

L'idée d'un verdict

A la fin de sa longue lettre du 20 mars 1997, M. Vanbrabant estime que nous nous trouvons dans une « impasse ». D'après lui, chacun avance seulement des arguments subjectifs. Il demande dès lors qu'on soumette la problématique de l'hypothèse de Vénus à un panel d'astronomes et de météorologistes, afin d'en arriver à *un verdict*. C'est une procédure de type juridique qui permet effectivement de résoudre certains conflits. On confie le pouvoir de « trancher » à des experts ou à une autorité. Cette méthode n'est pas adéquate quand il s'agit de la recherche de la vérité pour des matières scientifiques. On l'a essayé pour Galilée, mais cela n'a pas réussi, puisque la vérité était inscrite dans la réalité physique, à découvrir et à comprendre. Il importe donc de *laisser libre cours à l'esprit, en exigeant uniquement le respect de la cohérence logique et de la conformité aux faits observés*. On ne peut pas « dicter » ce qu'on doit penser quand on rencontre l'inconnu. C'est l'Histoire qui en jugera.

2. Les interviews des témoins

La première interview du gendarme von Montigny

Elle a été réalisée en décembre 1989 par A. Meessen. Voici le jeu des questions (Q) et réponses (R) que ceux qui ont assisté à la réunion du 22 février 1997 ont pu suivre en langue allemande et en regardant la traduction en langue française. Puisque l'interview complète a duré plusieurs heures, je n'en reproduis qu'une partie.

R ... Nous avons vu en tout cas que l'objet tournait et revenait en arrière.

Q Et de la rue haute, pouviez-vous le voir constamment ?

R Nous pouvions le suivre tout le temps... Nous sommes rentrés à la caserne. Willems Robert a dit: "ça ne va pas comme ça... sinon, c'est moi qui téléphone"....

Q Alors, tout le monde l'a vu ?

R Willems Robert a vu ce qui se tenait là-bas et Creutz l'a également vu à ce moment.

Q Vous aussi ?

R Ah oui! ... Nous sommes repartis, en prenant la route de Herbesthal pour tourner vers Garnstock. L'objet était resté suspendu. Quand nous étions entre la route de Herbesthal et celle de Verviers, il se remettait en mouvement, direction Gileppe.

Q Quelle heure était-il ?

R Environ 6 h 15... Nous avons traversé la rue de Verviers, vers Membach. On y arrive à une chapelle située sur une hauteur, devant une profonde vallée. Nous y sommes restés pour regarder. Cela se tenait alors tout à fait immobile au-dessus de la Gileppe.

Q C'était quelle heure ?

R Vers 6 h 30. J'étais sorti de la voiture, pour garder cette chose à l'œil. Dans la vallée, on voyait la tour panoramique de la Gileppe. Elle était bien éclairée. C'était suspendu au-dessus de cette tour. Nicoll qui observe de la voiture voit une autre lumière qu'il attribue à un fermier. Il me dit: "Hubert, il y a un deuxième!" Cela venait vers nous, très vite, mais en prenant un virage.

Q Pouvez-vous dessiner la trajectoire sur ma carte ?

R Cela venait de Baelen et tournait ainsi... Oui, c'était sans doute l'objet que les autres ont vu à la caserne (voir la dernière interview). Quelques minutes après, les collègues de Kelmis disent à la radio: "nous le voyons aussi!". Cela pourrait être le même objet. Il y avait quelque chose de remarquable! De l'objet au-dessus de la Gileppe partaient toujours des points lumineux, comme

des faisceaux laser. Quand ils étaient à une certaine distance, une grande distance, on avait l'impression qu'ils revenaient en arrière. Nous l'avions déjà constaté quand nous étions sur la rue Haute (après le passage à la caserne). Il y avait des faisceaux de lumière qui partaient... très loin - rougeâtres - des deux côtés, horizontalement. Quand ils étaient loin, ils revenaient, mais ne rentraient pas dans l'objet. Ils tournaient autour et repartaient.

Q C'était soudain ?

R Subitement. Cela sortait très vite et revenait.

Q Vous voyez que cela se raccourcit ?

R Oui, nous voyons que cela se raccourcit et quand c'était de nouveau près de l'objet, nous avions l'impression que cela tournait autour.

Q Qu'est-ce qui tourne autour ?

R J'ai toujours comparé cela à des plongeurs qui tirent un harpon et qui ramènent ensuite la flèche vers eux... Cela me donnait cette impression là, mais, cela tournait de nouveau autour...

Q Qu'est-ce qui tourne autour ?

R Ce qui était parti.

Q Nous devons préciser cela, puisque c'est très important.

R Cela partait horizontalement des deux côtés, très vite. Quand c'était peut-être à 5 ou 6 km, les deux revenaient et tournaient autour, pour repartir...

Q C'est tout le rayon qui tourne autour ?

R C'était quelque chose comme une boule rougeâtre. Il y en avait deux. Une de chaque côté et ils repartaient.

Q Je ne comprends pas encore. Vous devez me le décrire avec plus de précision! Donc ceci (sur le dessin qu'on trouvera à la fin de cet article) était quelque chose comme un rayon. Comment pouviez-vous vous en rendre compte? La couleur était différente ?

R Oui, une autre couleur. C'était rougeâtre.

Q Rougeâtre. Ah. Et cette boule ?

R Très lumineuse.

Q Les rayons étaient rougeâtres... et assez lumineux ?

R On pouvait bien les voir.

Q Très longs ?

R Très éloigné.

Q Vous pensez même plusieurs kilomètres ?

R Oui, à partir de l'objet. Oui, oui, oui.

Q Très vite ? Comme si l'on avait tiré ?

R Comme quelque chose qu'on tire, mais c'était aussi comme un avion qui forme une traînée.

Q Des deux côtés ?

R Des deux côtés, en s'écartant rapidement de l'objet. Ensuite, cela y revenait rapidement, sans y rentrer. C'était sorti, mais ne rentrait pas.

Q Et quand cela revenait, cela (le rayon dessiné) avait une certaine largeur ?

R Non, à ce moment, il n'y avait plus de rayon.

Q Qu'est-ce qui revenait ?

R Une sorte de sphère.

Q Ah!

R Nous avons l'impression que cela part à une certaine distance et puis cela doit retourner.

Q Le rayon n'est plus là ?

R Le rayon a disparu.

Q Et quelque chose comme une boule revient ?

R Revient !

Q Et sa couleur ?

R Rouge comme une boule de feu.

Q Ah, ceci est intéressant... et même très important.

R L'une tournait comme ceci et l'autre comme cela.

Q Les boules tournaient ?

- R Elles tournaient toutes les deux autour (de l'objet central) et puis, elles repartaient, mais de nouveau très vite.
- Q Ce n'étaient que les boules qui repartaient ou y avait-il un rayon ?
- R Curieusement, quand cela repartait d'ici, cela avait de nouveau un rayon.
- Q Hm... Ce que vous dites là est très important.
- R Pas que je dois aller à Anvers, c'est pour nous... (l'hôpital psychiatrique). Pas que je dois m'asseoir devant un psychiatre!
- Q Non, non.... Comment cela a-t-il commencé ? Vous l'avez vu (seulement) quand vous étiez près de la Gileppe ?
- R Nous l'avons vu en venant.
- Q Donc de la rue Haute,... assez loin de là (de l'endroit où cela s'est immobilisé)?
- R Oui. oui. Et quand c'était suspendu au-dessus de La Gileppe, on pouvait très bien le voir. Cela partait des deux côtés.
- Q Puisque vous le voyez latéralement, cela aurait pu aller également dans d'autres directions (dans le même plan horizontal) ?
- R Vers l'arrière, c'est possible, mais vers l'avant, on aurait dû le voir. Nous l'avons vu des deux côtés.
- Q Vers l'avant, vous l'auriez vu ?
- R Probablement oui. Ce serait venu vers nous... Ensuite, cela s'est remis en mouvement et volait en direction de Spa.
- Q C'est resté stationnaire pendant combien de temps au-dessus de la Gileppe ?
- R Une demi-heure ?
- Q Et à quel endroit ?
- R Au-dessus de la tour panoramique.
- Q Elle était éclairée?
- R Elle était éclairée.
- Q Et de là, (c'est parti) en direction de Spa ?
- R Spa.
- Q Rapidement ? Lentement ?
- R Lentement.
- Q Et comment cela se passe, quand cela se met en mouvement ? Il y a encore ces rayons ?
- R Non. Brusquement, il n'y en avait plus.
- Q Ah !
- R On ne les voit plus. Parti! Cette chose se mettait en mouvement sans ces rayons, sans tout ce qui s'en écartait. Cela se déplaçait vers Spa.
- Q Bien. Et ces rayons ou ce qui partait, cela allait jusqu'où ?
- R 5 ou 6 km.
- Q Combien de temps cela restait-il éloigné ?
- R Cela partait vite et pendant combien de temps cela restait? 4 ou 5 minutes et puis, cela revenait.
- Q Ah ! Et quand c'était éloigné, cela restait lumineux ou... ?
- R Oui. Cela durait un certain temps. Ce n'étaient que les deux boules rouges-feu qui revenaient vers cet objet. Elles tournaient autour et repartaient. Je ne sais pas si le rayon s'est disloqué ou quoi.
- Q Donc je répète, pour être certain d'avoir bien compris. Quand elles (les boules rouges) partaient, il subsistait un trait lumineux, comme quand les avions forment une traînée de condensation, par exemple.
- R Oui.
- Q Ce rayon était rouge et avait une certaine largeur ?
- R Oui.
- Q Il restait constant pendant un certain temps ?
- R Oui. Quand les boules revenaient, c'était parti.
- Q Et jusqu'à ce qu'elles reviennent ?
- R Jusqu'au retour, on les voyait.
- Q Pendant combien de temps ?

- R 3, 4 ou 5 minutes. Elles partaient rapidement, accompagnées des traînées.
- Q Mais une fois que les traînées étaient formées, pendant combien de temps restaient-elles?
- R 3 - 4 minutes.
- Q Et combien de temps jusqu'à la sortie suivante ?
- R Aussi 4, 5 minutes. Cela partait, revenait, tournait autour et repartait. A ce moment, la bande (ou traînée lumineuse) était de nouveau là.
- Q Les deux traits ?
- R Deux traits, un de chaque côté.
- Q Tous ces détails sont justement très importants....
Avec quelle vitesse l'objet s'est-il mis en mouvement ?
- R A l'aise.
- Q Progressivement ?
- R Oui, tout lentement, comme un ballon à air chaud. Vraiment à l'aise. On le voyait encore au même endroit et puis cela descendait (Spa se trouve dans le prolongement de la direction d'observation). Alors nous sommes partis. À Kelmis, on observait encore toujours l'autre objet. Nous nous sommes rendus au Walhornerfeld qui est le point le plus élevé de ce côté...

La seconde interview de von Montigny, le 20 janvier 1997

- Q Monsieur von Montigny. Je vous remercie beaucoup. J'aimerais bien qu'on puisse revenir sur la deuxième partie des observations, en commençant au moment de votre passage à la caserne.
- R Oui, monsieur le professeur Meessen, j'étais à votre disposition dans le temps, puisqu'à peine quelques jours après que vous l'avez su, vous vous êtes mis en contact avec nous et nous vous avons raconté ce que nous avons vu. Je suis naturellement encore maintenant à votre disposition, mais je peux seulement confirmer ce que nous avons vu à ce moment.... De la fenêtre de notre poste de service (au premier étage), nous pouvions voir l'objet. Il semblait être immobile. Je ne peux plus préciser la hauteur. Nous sommes presque directement partis avec notre voiture de service et ayant pris la rue Haute, nous pouvions constamment voir l'objet. Il s'est alors remis en mouvement, en avançant lentement vers Garnstock et Roereke.
- Q Quel était l'aspect de la « lumière » quand vous l'avez revue ?
- R Cela bougeait très lentement et nous étions plus ou moins au-dessous de l'objet. C'étaient les mêmes lumières que celles que nous avons observées près de la Ferme des œufs (Eierhof) Il y avait tourné et longé la route d'Aix-la-Chapelle, en avançant très lentement vers Eupen. Maintenant, il volait aussi très lentement. Nous avons alors traversé la route de Verviers, pour rouler vers Roereke. L'objet se déplaçait lentement en direction de la Gileppe. Il y a une forêt de sapins et une vallée. L'objet continuait dans la direction de la tour éclairée. Il s'arrêtait au-dessus de la Tour, avec une forte luminosité.
- Q C'était visiblement en mouvement, avant de s'arrêter ?
- R Cela s'est déplacé pour y aller et n'y était pas encore quand nous sommes arrivés à Roereke. L'objet que nous avons poursuivi était encore en mouvement et il se dirigeait vers la tour. Arrivé au-dessus de la tour, il s'est arrêté et est resté immobile.
- Q Vous avez donc vu que cela était d'abord en mouvement, avant de s'arrêter à un moment donné ?
- R Absolument.
- Q Et où cela s'arrête-t-il par rapport à la tour ?
- R Vu de notre position, cela s'est arrêté au-dessus de la tour. A quelle hauteur? 50 ou 60 mètres? Je ne le sais pas, mais ce n'était pas très élevé.
- Q Cela reste ensuite dans la même position par rapport à la tour éclairée, qui est votre point de référence ?
- R Cela reste rigide au-dessus de la tour panoramique, absolument sans mouvement, ni vers la droite ou la gauche, ni vers l'avant ou l'arrière. Rigide !
- Q Quel est l'aspect de l'objet ou de la lumière à ce moment ?
- R La lumière, je l'ai comparée à un arbre de Noël. Elle était très lumineuse, mais comportait des parties foncées. C'était très clair avec des ombres.

- Q Donc plusieurs lumières. Étaient-elles colorées ?
- R Les lumières étaient très fortes, mais blanches.
- Q Voyait-on des faisceaux de lumière, comme pour des phares orientés ?
- R Non. Comme je l'ai dit: très lumineux, avec des parties sombres, comme pour un arbre de Noël.
- Q Combien de lumières pouvait-il y avoir ? 2 ou 20, par exemple ?
- R En tout cas plusieurs. Je ne dirais pas beaucoup, mais plusieurs.
- Q Plus de deux ?
- R Certainement. Peut-être 10 ou 15. Puisqu'elles étaient très lumineuses, on ne pouvait pas les compter.
- Q Étaient-elles plus fortes que la lumière de la tour ?
- R Oui, d'un ordre de grandeur.
- Q Et la couleur ?
- R Un blanc très intense.
- Q Au cours de cette observation, avez-vous vu des « rayons » dans l'une ou l'autre direction ?
- R Oui, c'était très spécial. Quand c'était suspendu au-dessus de la tour éclairée, il y avait - de manière très remarquable - des rayons qui partaient horizontalement. Ce n'étaient pas des rayons, parce qu'on avait l'impression que c'était une masse solide (ce qui me rappelle le phénomène des "solid lights"). Ils partaient à gauche et à droite, extrêmement loin de l'objet et revenaient ensuite. On avait l'impression qu'ils serpentaient autour. Après quelque temps, une (sorte de) pelote était de nouveau éjectée des deux côtés. Est-ce que cela se dissolvait ? Je ne sais pas, mais c'était comme une pelote qu'on jette (en retenant l'extrémité du fil). A la fin, il n'y a plus rien, mais (ici) la "pelote" revient. Cela donnait l'impression de s'enrouler autour de l'objet, mais après peu de temps, cela repartait de la même manière sous la forme de deux pelotes dans les deux directions opposées. Ensuite, le même jeu se répétait.
- Q Quand vous parlez d'une pelote, est-ce comme une boule? S'agit-il d'une partie lumineuse ?
- R Oui.
- Q Quelles étaient les couleurs des « traits » et des « pelotes » ?
- R Elles étaient rouges comme le feu.
- Q Les boules ?
- R Les boules et les traits. A l'époque j'ai comparé cela à un harpon de pêcheur qu'on rappelle, mais quand j'y ai réfléchi par après, la pelote était encore une meilleure comparaison. Quand on la jette, en retenant le fil, la pelote part jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus (ce qui limiterait la distance, mais M. Nicoll m'a précisé que les « boules » ne devenaient pas plus petites).
- Q Qu'est-ce qui tournait autour de la lumière centrale ?
- R On avait l'impression que ces rayons étaient embobinés autour de l'objet. Ce n'étaient pas des rayons, puisqu'on ne pourrait pas les embobiner. Je ne sais pas monsieur le professeur (ce que c'était).
- Q Est-ce que les rayons apparaissaient simultanément des deux côtés ?
- R Oui.
- Q Avaient-ils la même couleur ?
- R Oui.
- Q Un ou plusieurs rayons ? Cela veut dire, un faisceau horizontal composé de plusieurs rayons ou un seul ?
- R Je pense qu'il y en avait deux dans chaque direction.
- Q Cela veut dire que cela avait une certaine épaisseur ?
- R Oui.
- Q Et pourquoi pensez-vous qu'il y en avait deux? Étaient-ils parallèles entre eux? Y avait-il un intervalle ? Et celui-ci, avait-il la même couleur ?
- R Quand vous chauffez un fer, cela émet de la lumière, une certaine luminosité, avec une séparation entre la partie supérieure et inférieure.
- Q Vous avez vu deux traits lumineux. Ce qui les sépare est également lumineux ?
- R Oui. Pas autant que les deux traits, mais plus clair que le ciel.
- Q Ce qui est intermédiaire présente des bords parallèles ?

- R Oui.
- Q Il n'y a pas d'autres rayons vers le haut ou vers le bas ?
- R Non.
- Q Avez-vous vu à un moment donné des rayons verticaux ?
- R Non.
- Q Avez-vous vu des lumières qui partaient de la tour éclairée ?
- R Non.
- Q Quand les longs rayons disparaissent, comment cela se passait-il au cours du temps ?
- R Vous voyez d'abord des deux côtés ces énormes rayons. Ensuite, les extrémités se rapprochent et finalement, cela s'enroule au centre. L'objet devient rouge à ce moment.
- Q La lumière centrale devenait rouge ?
- R Non, elle restait blanche. J'avais l'impression que cela s'enroulait...
- Q Vous voyez qu'il forme un bord qui est rouge ?
- R Oui.
- Q Est-il plus rouge que les rayons ou les boules ?
- R Non, c'est la même rougeur. Je ne sais pas si les rayons rentraient dans l'objet, mais cela s'enroulait apparemment, puisqu'il y avait formation d'un bord rouge.
- Q Que se passait-il à ce moment ? Il n'y avait plus rien à l'extérieur ?
- R Plus rien. Seulement le bord rouge et après quelque temps, tout cela recommence: une boule rouge des deux côtés.
- Q Et le bord rouge avait alors disparu ?
- R Quand ils étaient "tirés", le bord rouge n'était plus là. Cela s'est répété plusieurs fois.
- Q Combien de fois ?
- R Je ne l'avais pas dit ? Je ne sais plus...
- Q C'était quand même assez souvent ?
- R Oui.
- Q Et comment cela s'est-il terminé ?
- R L'objet est resté stationnaire. Ensuite, le bord rouge ayant disparu, il s'est lentement mis en mouvement.
- Q Pouvait-on voir qu'il se mettait en mouvement ?
- R Non, nous le supposions, puisque l'objet devenait plus petit. Il partait en direction de Spa. Finalement, ce n'était plus qu'une petite tache.
- Q Au même endroit, ou est-ce que cela bougeait dans l'une ou l'autre direction ?
- R Non. Cela partait.
- Q Vers l'arrière ou latéralement ?
- R C'était suspendu rigidement et partait vers l'arrière. Ni vers la gauche ou la droite.
- Q Et où se trouve Spa ?
- R Spa et Jalhay sont là derrière.
- Q Ce n'est vraiment pas parti latéralement ?
- R Non, non, non.
- Q Dans quelle mesure pouvez-vous être certain que c'est resté toujours au même endroit ?
- R Absolument certain. C'était rigide. Si cela avait bougé vers la gauche ou vers la droite, on l'aurait vu.
- Q Les rayons n'étaient plus présents quand cela a commencé à partir ?
- R Non.
- Q Comment avez-vous pu constater que cela part ?
- R Nous l'admettions. Quand vous vous promenez, au fur et à mesure que vous vous éloignez, je vous vois devenir plus petit.
- Q N'est-ce pas étonnant d'une certaine manière que l'objet soit (justement) parti suivant la direction de votre regard et que les rayons soient latéraux, pour que vous puissiez bien les voir ! Qu'en dites-vous ?
- R L'objet devait partir quelque part. Cela ne pouvait pas rester en permanence. Cela aurait été "trop beau" si l'objet devait encore s'y trouver le lendemain. Chacun serait venu et chacun l'aurait vu.

- Q Mais que ce soit justement parti dans cette direction là, n'est-ce pas étonnant ?
- R Non. Cela devait partir vers quelque part et je ne crois pas que nous étions "assez beaux" pour que cela ait voulu nous voir (rire commun).
- Q Je n'ai pas compris ce que vous avez voulu dire précédemment (partie non transcrite): quand vous avez revu l'objet à partir de la rue Haute, quelque chose s'en serait séparé?
- R D'après mon souvenir, c'était également arrêté à ce moment là. Des sphères en sont parties aussi, mais pas tellement loin.
- Q Ah ! C'était le même phénomène ?
- R Oui. Ces sphères partaient et revenaient comme si le temps manquait pour aller plus loin ou comme si quelque chose avait perturbé le système pour empêcher un déploiement complet.
- Q Sinon, c'était le même phénomène ?
- R Absolument.
- Q Ce qui se séparait ne s'est pas envolé ?
- R Non.... L'objet que nous observions suivait la vallée. Cela gardait la même distance au sol, puisque c'était caché pendant quelques instants par des sapins. C'est réapparu. Cela a continué à se diriger tout droit vers la tour panoramique.
- Q Vous le voyez s'en approcher. Que se passe-t-il ensuite ?
- R Il y a une pente raide derrière le barrage et cela s'arrêtait au-dessus de la Tour. Je peux seulement le répéter, mais celui qui croit à une étoile, il faudrait quand même qu'il se laisse examiner. Il nous impute d'être des rêveurs. J'ai 55 ans, peut-être plus que celui qui dit que je suis un rêveur. J'ai 32 ans de gendarmerie et toujours à pleine satisfaction. Je n'ai jamais été envoyé chez le psychiatre, à Anvers. Alors, qu'on n'y pense pas non plus maintenant. Non!
- Q Je vous remercie.

L'interview du gendarme Nicoll

Elle eut également lieu le 20 janvier 199 au domicile du témoin, immédiatement après la précédente et sans avertissement préalable.

- Q Monsieur Nicoll, je vous suis reconnaissant du fait que vous prenez le temps pour répondre à mes questions sur la deuxième partie des observations du 29 novembre 1989. Commençons au moment où vous étiez au 1er étage de la caserne. Que s'y est-il passé ?
- R Nous nous sommes placés à la fenêtre et on voyait alors l'objet. Il passait très très lentement, en étant facilement repérable par ses lumières. Cela se déplaçait vers le Hertogenwald.
- Q La lumière était-elle semblable à celle que vous aviez vue au cours de la première partie ?
- R Identique. Nous l'avions vue et poursuivie, en venant de Kettenis, quand cela se dirigeait vers la ville d'Eupen.
- Q Voyait-on maintenant seulement un point lumineux ou une structure ?
- R Observé à distance, c'était une masse lumineuse.
- Q Cela avait donc une certaine extension.
- R De l'extension !
- Q Quelle couleur ?
- R Très lumineux, comme des phares.
- Q Jaune ?
- R Blanc. Pas jaune... Une lumière brillante de phares.
- Q Voyait-on un faisceau dans l'une ou l'autre direction?
- R Non, pas de faisceau. Une lumière normale, constante, vers le bas.
- Q Et ça bouge ?
- R L'objet progresse lentement.
- Q En ligne droite ?
- R Oui, comme si cela avait un objectif et comme si c'était piloté. Vu de chez nous, cela progressait de la ville Haute vers le Hertogenwald ou Membach et Spa.
- Q Vous l'avez vu tous les deux et avec Creutz ?

- R Oui. Il était au bureau. Alors nous sommes partis pour continuer à observer. Nous avons pris la Hochstasse, traversé la rue de Verviers et notre première position était près des bornes kilométriques allemandes (d'avant 1920). Cela progressait très lentement au-dessus de la forêt. Nous avons reçu (par radio) le message de continuer à observer, puisque Bierset n'ait toute implication militaire. Nous sommes alors descendus jusqu'à la petite chapelle (à Kortenbach). À ce moment, l'objet survolait (encore) la forêt. Nous pouvions bien voir qu'il s'approchait lentement de la tour éclairée. Finalement, il s'est arrêté un peu à gauche et un peu en arrière de la tour.
- Q Au voisinage de la tour ?
- R Près de la tour.
- Q Pouviez-vous estimer la distance puisque le soleil s'est couché de ce côté, le ciel présentait peut-être encore un peu de clarté ?
- R Non, mais le ciel était étoilé.
- Q On pouvait voir des étoiles ?
- R Plus hautes. Je restais dans la voiture, parce qu'il faisait trop froid.
- Q Les étoiles scintillaient ?
- R Des étoiles normales. Rien de spécial.
- Q La lumière dont nous parlons, était-elle plus forte que celle des étoiles ?
- R Cette lumière était très intense et les étoiles sont beaucoup plus lointaines. Cela ne peut briller aussi fortement. C'était comme des phares géants. Ce n'était pas comparable à des étoiles. Je ne sais pas l'expliquer. C'était comme les grosses lampes des stades de football.
- Q Sur un stade, il y a un groupe de lampes, séparées les unes des autres.
- R Nous étions à une certaine distance (4,6 km) et cela se fondait un peu, mais il y avait plusieurs lumières. Nous les avons vues de près.
- Q Cette « lumière » - nous ne savons pas ce que c'est - était-elle située plus haut que la tour ?
- R Oui, mais pas beaucoup - pas beaucoup plus haut. A gauche et un peu en arrière.
- Q Pouvait-on reconnaître encore le sol, pour évaluer la hauteur ?
- R Non, mais c'était minimal, pas beaucoup plus haut. On aurait pu dire que la tour avait été l'objectif et que cela voulait rester près d'elle.
- Q Est-ce que l'intensité de la lumière reste constante ?
- R Oui.
- Q Est-ce que d'autres choses se sont passées ?
- R Nous étions concentrés sur l'objet quand une forte lumière surgit brusquement derrière les sapins du côté droit. Je dis: c'est le fermier, parce qu'il peut y avoir un fermier avec un tracteur, étendant de la chaux... Un objet du même genre (que le triangle qui avait été observé de près) monte alors devant nous. Il a également de fortes lumières sur sa face inférieure. Cela s'élève sans bruit. Voyant l'objet de profil, on discernait une coupole et il y avait des fenêtres rondes, non pas comme un oeil de bœuf, mais ovales. Il y avait une certaine luminosité.
- Q Ces fenêtres ovales étaient-elles éclairées ?
- R Oui. En un, deux, cet objet était parti vers l'autoroute. Nous étions perplexes. Nous ne l'avions pas entendu venir (bien que) la fenêtre (de la voiture) était descendue. Je l'ai dit à la radio et (après peu de temps) les collègues à Henri-Chapelle réagissaient: "c'est déjà ici! "
- Q A la caserne, Willems a également vu quelque chose. Était-ce le même objet ?
- R Il est possible qu'il ait pris cette direction. Pour nous, cela se déplaçait vers Lontzen.
- Q Où était l'autre lumière pendant cet événement ?
- R A un moment donné - je n'ai plus l'heure en tête - l'autre objet est parti en direction de Spa.
- Q (Cela s'est passé) à la fin, mais revenons en arrière. Où se trouvait le premier objet quand l'autre est apparu ?
- R Il se tenait immobile, mais il semblait y avoir une relation, comme si l'un était la centrale pour l'autre, se trouvant en "stand-by". Très brusquement, l'autre était là. Nous ne l'avons pas vu venir. Il a dû se mouvoir près du sol dans cette vallée. Cela montait à cet endroit (en suivant la pente du terrain).
- Q Le premier objet, se déplaçait-il vers la tour en suivant une ligne droite dans l'air ou en suivant le relief à une distance constante du sol ?

- R Cela s'arrêtait à une certaine hauteur, avançait très lentement et s'arrêtait de nouveau... J'avais l'impression que c'était absorbé par une action, comme pour effectuer des mesures topographiques ou comme si cela devait prendre des photos.
- Q Parce que cela s'arrêtait parfois ?
- R Oui, comme pour s'orienter ou observer. Cela restait à une certaine hauteur au-dessus de la ville d'Eupen, pas très haut, mais plus haut que l'église.
- Q Oui, mais juste avant que cela arrive à la tour panoramique ?
- R Je ne connais pas la hauteur de celle-ci (77 m, d'après un panneau qui s'y trouve), mais elle se trouve de l'autre côté de la vallée. Cela arrivait à peu près à la hauteur de la tour!
- Q Maintenant, la lumière est stationnaire près de la tour, mais on a parlé de deux rayons.
- R Ces deux rayons ont été émis déjà pendant le vol, avant d'arriver.
- Q Ah.
- R C'est justement pour cela que je pensais à des mesures. C'étaient des faisceaux de lumière de couleur orange. Cela pulsait (pour donner lieu à des émissions successives), en sortant très loin et simultanément. On pouvait discerner un point rouge qui partait jusqu'à une certaine distance et revenait ensuite. Prenons un exemple: au carnaval, un enfant peut souffler dans un tube en papier qui se déroule alors jusqu'à une certaine longueur, mais dans le cas présent, il y avait à l'extrémité un point éclairé.
- Q (Cela sortait) lentement ou rapidement ?
- R Lentement. On pouvait suivre les allers et retours, comme si l'on déployait et ramenait une antenne, loin dans le ciel et simultanément des deux côtés. Est-ce que cela venait de l'intérieur du corps ? Je ne sais pas le dire, mais cela s'est déjà produit au-dessus d'Eupen.
- Q Où étiez-vous quand vous l'avez vu la première fois ?
- R Nous l'avons vu surtout quand nous nous sommes arrêtés à Roereke. Cela venait ainsi d'Eupen au-dessus de la forêt... ou c'est là que nous en avons pris conscience.
- Q Ce phénomène est bien apparu avant que l'objet ne se stabilise ?
- R Tout le temps. Peut-être déjà vers 17 h 25, sans que nous y prêtions attention, mais plus tard, vers 19 h, en continuant à observer, c'était continu et cela nous a fait penser à des mesures. Nous ne pouvions pas nous expliquer ce que cela signifiait.
- Q Cela arrivait quelquefois ou souvent ?
- R Cela présentait un rythme constant, comme un cœur qui bat ou comme s'il fallait expulser quelque chose de manière systématique.
- Q Oui, on associe toujours une idée à ce qu'on voit !
- R J'ai pensé à des mesures. J'ai même pris des renseignements un peu partout, puisqu'on a déjà utilisé un avion pour rechercher un cadavre en lumière infrarouge. Pourrait-il s'agir de mesures ?
- Q Combien de temps cela dure du départ jusqu'au retour ?
- R Une ou deux minutes jusqu'à ce que cela revint.
- Q Et avant le retour, quel était l'aspect des rayons ?
- R Je vous ai dit qu'il y avait un point rouge. Cela se déployait et à l'avant, la lumière restait rouge. Entre l'objet et les points (lumineux) il faisait noir. Avait-on déployé un corps matériel, dont la pointe était éclairée ou s'agissait-il d'un rayon ?
- Q On ne voyait pas le rayon ?
- R On ne le voyait pas. Uniquement que cela semblait se déployer. Il y avait des petites boules.
- Q Vous n'avez peut-être pas fait très attention aux rayons ?
- R Je me suis concentré sur le point rouge qui s'écartait de l'objet.
- Q Cela sort plus vite que cela ne rentre ?
- R Non, à la même vitesse.
- Q Qu'arrive-t-il quand la boule rouge revient ?
- R Après un moment, elle s'est de nouveau écartée.
- Q Et que fait la boule quand elle revient ?
- R Cela repart comme avant.
- Q Combien de temps cela reste avant de repartir ?
- R Ce n'est pas long. Une minute, peut-être, mais c'était précis, comme pour mesurer.

- Q C'était régulier ?
- R Tout à fait, comme un "travail au millimètre".
- Q D'accord (pour des mesures topographiques), mais dans le temps ?
- R Chronométrique, comme si un appareil avait été mis en route pour des mesures.
- Q C'est le sentiment que vous aviez ?
- R Pour moi, c'était comme des mesures...
- Q Monsieur von Montigny m'a dit qu'il a vu une bande rougeâtre, ayant une certaine structure. Est-ce que vous souvenez au moins un peu de ces rayons ou avez-vous regardé seulement les points rouges ? Est-il possible ou non qu'il y avait des rayons ?
- R Je peux seulement dire que je me suis concentré sur ces boules qui s'écartaient simultanément. Je voulais toujours savoir jusqu'où.
- Q Ah. Et jusqu'où allaient-elles ?
- R Peut-être quelques centaines de mètres. Je ne peux pas le préciser. Peut-être un kilomètre. Cela devait sortir assez loin, pour mesurer.
- Q Vous ne vous fixez pas sur une évaluation des distances, sans points de référence ?
- R Je n'avais pas de repères.
- Q D'après votre sentiment personnel, c'était peut-être un kilomètre.
- R Au moins quelques centaines de mètres, mais je ne peux pas préciser la distance.
- Q Vous aviez l'impression que c'était quand même loin ?
- R On ne fait pas des mesures de ce genre sur une dizaine de mètres.
- Q Monsieur von Montigny dit encore que cela sort rapidement.
- R Ce n'est pas quelque chose qui rampe. Cela va relativement vite. Oui, cela s'est rapidement écarté...
- Q Mais on pouvait encore voir les mouvements des boules ?
- R On pouvait bien suivre leurs mouvements, des deux côtés.
- Q La vitesse est effectivement un concept relatif. Quand la balle revient, est-elle rouge ?
- R Rouge-orange. Rougeâtre.
- Q Que fait la boule près de l'objet ? Je n'avais pas bien compris dans le temps (en 1989). Vous n'avez peut-être pas fait attention tous les deux aux mêmes aspects. Les perceptions seraient alors différentes. Est-ce que quelque chose a tourné autour de l'objet ?
- R J'ai seulement fait attention aux deux points rouges, toujours au même niveau, comme des antennes (comme les pointes d'un support rectiligne).
- Q Avez-vous vu d'autres rayons, en plus des deux dont on a parlé ?
- R Non.
- Q Comment cela s'est-il terminé ? Qu'a fait l'objet avant de partir ?
- R Nous avons continué à l'observer et à un moment donné, il est parti dans la direction de Spa.
- Q Cela se déplace latéralement ?
- R Non. Cela part vers Spa.
- Q Exactement suivant votre ligne de visée ?
- R Oui, cela part et disparaît à l'horizon.
- Q Cela veut dire que la lumière devient plus faible ?
- R Oui, oui. La lumière faiblit. On voyait bien qu'elle s'écartait.
- Q C'est descendu par rapport à la tour éclairée ?
- R Cela (le terrain) monte de l'autre côté du barrage, vers Jalhay-Spa. Cela a pu s'élever.
- Q Pour vous, cela devait donc se trouver très bas (s'être immobilisé très près du sommet de la tour) et cela ne partait ni vers la gauche, ni vers la droite par rapport à la tour.
- R *Non, non, non... Vers l'arrière de la tour* (et non pas à 25° vers la droite de celle-ci) !
- Q C'est très intéressant. En reprenant l'enquête, nous arrivons à préciser certains points. A l'époque, je ne voulais d'ailleurs pas trop vous importuner. Cela prend beaucoup de temps.

L'interview de l'adjudant Joseph Schmitz

Elle eut lieu en décembre 1989 à la caserne de la gendarmerie à Eupen. Elle porta en grande partie sur les observations faites par ce témoin et son collègue, quand ils revenaient de Bruxelles (VOB.1.29). Quand l'adjudant

s'est rendu à la caserne, il vit le « second objet » signalé par von Montigny et Nicoll. Cette interview n'a pas pu être présentée au cours de la réunion du 22 février, par manque de temps.

Q J'essaye de reconstruire aussi exactement que possible ce qui s'est passé... Quand vous êtes venus à la caserne d'Eupen, vous auriez vu quelque chose derrière ces arbres ?

R Non ici, obliquement vers le haut.

Q Pouvez-vous le décrire ?

R Beaucoup de lampes, avec une au-dessus et une rouge au-dessous. J'ai pensé directement: c'est l'AWACS ! Il faisait noir et l'on ne voyait pas ce qu'il y avait entre ces lampes. Il n'y avait qu'un léger bruit, comme celui d'un moteur électrique.

Q Il n'y avait pas de bruit de voitures en même temps ?

R Non, non. J'étais à la pompe d'essence et le moteur était éteint. Nicoll dit alors (à la radio) "faites attention, cela s'approche de la caserne!" Nous étions dans la cour et l'objet était ici, oblique. On ne le discernait pas, mais je voyais une lampe au-dessus et une lampe rouge au-dessous. Je me dis: c'est l'AWACS, avec le radar sur son dos !

Q Vous aviez l'impression qu'il y avait quelque chose sur la partie supérieure.

R Cela doit avoir été assez haut au-dessus. C'est pour cela que j'ai pensé que c'était l'AWACS. Ils ont un grand plateau près de leur queue et je me suis dit: ils ont une lampe au-dessus, mais j'ai réfléchi: ce n'était pas possible, parce qu'il n'y avait pas le bruit du moteur (qu'on aurait dû entendre) même si le jet est en marche libre (sans pousser le moteur)... J'en ai discuté par après avec les autres ... Il est venu de derrière les maisons et il a tourné au-dessus de la cour.

Q Au-dessus de la cour ?

R Il y a tourné et se trouvait dès lors suspendu obliquement. Il s'est déplacé lentement vers là (en direction de Lontzen).

Q En prenant le tournant, il était oblique ?

R Oui. Cela venait de là, en tournant déjà. Les autres l'ont vu remonter de Baelen et ici, il a fait comme cela (geste simulant un tournant pris obliquement dans le ciel). C'était irritant, ces lampes !

Q Comment étaient les lampes ?

R On avait le sentiment que ces lampes s'allument ici et puis là. Est-ce qu'elles tournaient? Je ne sais pas. J'avais l'impression qu'une fois celles-ci s'allument et une fois celles-là. On ne pouvait pas définir la forme, mais il y avait une lampe au-dessus. Je l'ai vue. C'était penché (d'après l'ensemble des lumières), mais je ne pouvais reconnaître rien d'autre. On ne voyait que les lampes, pas la structure qui les supportait.

Q Merci beaucoup.

R Je ne veux rien dire sur ce que je n'ai pas vu.

3. Suite et fin de la discussion

Le débat après l'exposé des faits

La synthèse qui suit fut rédigée le 5 juillet 1997. Elle révèle certains progrès, mais aussi les causes des difficultés qui surgissent dans ce genre de dialogue. La réunion du 22 février 1997 entraîna d'abord une attaque très vive de la part de M. Bonabot. Elle apparut déjà dans le numéro de mars 1997 du Bulletin du GESAG, sans m'en avertir et sans attendre le résultat de la discussion prévue. M. Bonabot écrivait: « Ceux qui maintiennent le concept d'un engin extraterrestre ont une attitude *malhonnête* à l'égard de chercheurs qui se justifient mutuellement par des analyses indépendantes... Cette malhonnêteté n'est dictée que par le désir de maintenir un mystère ovni sur cette journée du 29 novembre 1989 et, d'une manière générale, sur toute la vague belge. » Par *chercheurs qui se justifient mutuellement*, il entendait messieurs Van Utrecht, Vanbrabant et lui-même. Ces propos étaient insultants, aussi bien vis-

à-vis de l'étude que j'avais menée que par rapport à mon passé de scientifique et de prof. d'Université.

J'en ai pris connaissance par une lettre que M. Vanbrabant m'envoya le 7 avril 1997. Elle contenait une copie des pages du GESAG qui me concernaient et la copie d'une lettre qu'il avait envoyée le 4 avril à M. Bonabot. C'était une « *lettre de lecteurs - droit de réponse* ». En fait, deux pages, à insérer dans le prochain numéro du GESAG. Les arguments essentiels étaient les suivants. (1) « Bien que vous et Wim Van Utrecht êtes fermement convaincus que la solution de Vénus est *la seule* qui soit vraie,... il y a encore toujours des personnes qui contredisent cette hypothèse... et *l'étude est encore en route*. » (2) « Aussi bien par des échanges de lettres que par des conversations avec le Professeur Meessen, *un dialogue* a pu se développer ou des chercheurs ont pour la première fois depuis longtemps, en toute sérénité, voulu regarder les choses objectivement dans un respect mutuel, en tant que personnes... Votre écrit (et surtout vos insinuations...) peuvent détruire ce dialogue radicalement et même le miner complètement. »

M. Vanbrabant ajoutait que dans le petit monde ufologique belge, on a toujours été confronté à « des hommes qui proclamaient leur opinion d'une manière agressive. Maintenant, il se développait enfin un dialogue plus serein qui aurait pu marquer le début d'une collaboration ultérieure plus amicale. » Il mentionnait le fait que j'avais proposé d'expliquer éventuellement mes recherches concernant la photo de Petit-Rechain à un petit groupe de personnes, incluant aussi M. Van Utrecht, pour qu'on puisse y réfléchir et en discuter. J'avais précisé cependant que cela dépendait des attitudes qu'on adopterait dans l'étude en cours.

Dans son article, M. Bonabot s'est plaint du fait que la réunion du 22 février avait duré plus de 5 heures, sans avoir suffisamment de temps pour la discussion. Je répète que l'objectif de cette réunion était de fournir les données de base d'une manière objective, franche et contrôlable. M. Bonabot reconnaissait que « toute l'enquête est fixée sur *le détail* que pourront produire les deux témoins », mais il ajoutait: « Je crois que le professeur Meessen a été, malgré lui, emporté dans la tourmente des descriptions et détails sur le phénomène et que tout ceci lui a fait *sous-estimer* la présence de la planète Vénus. » Le 8 avril il répondit à M. Vanbrabant, en reconnaissant que « dans le texte je suis, je l'avoue, un peu brusque lorsque je mentionne la *malhonnêteté* de certains chercheurs à voir dans la journée du 29 novembre 1989 et dans toute la vague le concept d'un engin extraterrestre et rien d'autre... Je ne peux croire en une présence extraterrestre qui se manifeste pendant près de deux ans dans le nord-est de notre pays... On ne peut y voir uniquement la présence d'ovnis 'à chaque coin de rue'... Il faut être aveugle et sans doute à l'extrême, *malhonnête* pour y voir une origine extraterrestre ».

Le 15 avril, M. Bonabot accuse réception de mon rapport du 8 avril. Il ajoute le numéro du Bulletin du GESAG où il m'avait attaqué. Dans sa lettre, il poursuit sur le même ton: « Il est *intolérable* pour ma part » que ce qui a été observé par les gendarmes au-dessus de la Gileppe puisse être « un phénomène extraordinaire » et que cette identification soit considérée comme étant « la seule valable ». Notons que M. Bonabot avait eu l'idée que le phénomène des boules rouges pourrait résulter « d'un effet optique qui se trouverait *amplifié par la présence de la masse aquatique du barrage* et de phénomènes de réfraction particuliers qui peuvent se produire entre des couches atmosphériques de températures différentes au-dessus de la surface des eaux ». Nous y reviendrons.

En avril, quand j'ai téléphoné à M. Vanbrabant, il m'avait averti que sa propre réponse à mon rapport allait tarder pour des raisons de santé. Elle fut envoyée le 9 juin et résumait la nouvelle situation de la manière suivante: « Après votre dernier écrit détaillé (uitvoerig), je dois reconnaître que je n'ai plus rien à ajouter. Vous avez fourni une série d'arguments qui excluent l'hypothèse de Vénus, mais il y a aussi des éléments qui la renforcent. Honnêtement, *je ne sais plus*. Cela reste pour moi une question ouverte ». Il annonçait que M. Van Utrecht

m'enverrait bientôt ses réactions. « Nous y trouverons peut-être de nouveaux éléments ? » J'étais donc curieux d'en prendre connaissance.

Objections et réponses

Le 17 juin 1997, M. Van Utrecht m'adressa un texte de 8 pages. Il ne portait plus le titre de « réfutations », mais de « commentaires ». Le retard de sa réaction était dû à un séjour à l'hôpital. Je savais par ailleurs que Messieurs Van Utrecht et Vanbrabant s'étaient rencontrés après la réunion du 22 février, mais la lettre précisait qu'ils avaient décidé d'y réagir de manière indépendante « pour garantir un déroulement loyal de la discussion. » M. Van Utrecht ajoutait: « Je ne suis d'ailleurs pas tout à fait d'accord avec la remarque de Paul Vanbrabant que Jacques Bonabot aurait mieux fait de renoncer à la publication dans l'état actuel du débat », puisque le Bulletin du GESAG est « plutôt à considérer comme une revue technique qui s'adresse en premier lieu aux chercheurs. » C'est un bulletin à diffusion très restreinte, mais cela ne justifie pas des propos injustes et blessants. M. Van Utrecht prévient ensuite que l'objectif de ses « commentaires » est de montrer que « les arguments qui plaident pour l'hypothèse de Vénus restent *irréfutables*. » Pour que chacun puisse voir si c'est vrai ou non, je cite ses objections et j'y ajoute mes réponses. Cela fait partie de la discussion, où chacun a le droit de s'exprimer. M. Van Utrecht suit point par point mes conclusions du 8 avril 1997 (p.14).

1. Il répète qu'on peut « *supposer* que les témoins ont vu le phénomène en mouvement au moment où ils étaient eux-mêmes en mouvement » et que par conséquent, « le déplacement du phénomène n'est qu'illusoire. » Il ajoute que certaines parties de la rue Haute à partir de laquelle les gendarmes ont vu la « lumière » sont orientés vers la tour de la Gileppe. Quand ils roulaient sur cette rue, ils auraient donc pu *avoir l'impression* qu'elle se déplaçait vers la Gileppe, bien que c'était Vénus. Les interviews précisent cependant que les gendarmes ont vu la lumière en mouvement quand ils ne roulaient pas, à la caserne, en s'arrêtant sur le chemin et en arrivant à Kortenbach.
2. M. Van Utrecht estime à juste titre que normalement, un « long moment d'immobilité plaide en faveur de l'hypothèse astronomique », mais les gendarmes ont insisté sur *l'immobilité de la lumière par rapport à la tour* et cela pendant toute une heure. Dois-je répéter que pendant ce temps, l'écart entre Vénus et la lumière brillante au-dessus de la tour éclairée est passé de 10° à 25° et que Vénus descendait d'environ 6° à 0°, au lieu de rester à un peu plus de 1° ? M. Van Utrecht ne le conteste pas, mais pense maintenant qu'il est « parfaitement plausible » que *l'attention des gendarmes fut détournée* par les « effets lumineux rougeâtres » et l'apparition d'un « second objet ». Cet épisode ne fut que de courte durée et le phénomène des boules rouges (figure 2) s'est reproduit de la même manière pendant une heure. Ils n'ont pas été distraits tout le temps.
3. M. Van Utrecht poursuit: « On ne peut croire que... Vénus reste inaperçue. » La lumière au-dessus de la tour était plus grosse que Vénus, puisqu'elle comportait « plusieurs lumières » avec « des parties sombres ». C'était « comme des phares géants. Ce n'était pas comparable à des étoiles ». Les gendarmes ont évidemment vu le ciel étoilé, mais il était sans importance par rapport à ce qui attirait leur attention.
4. M. Van Utrecht accepte maintenant que von Montigny et Nicoll aient eu de bonnes raisons pour ne pas changer leur poste d'observation, mais il considère qu'ils auraient dû *mentionner la présence de Vénus*. Il « exclut totalement » qu'ils aient une « raison valable » pour ne pas le faire. L'objet qu'ils avaient vu de près (figure 1) et son comportement au-dessus de la tour de la Gileppe, incluant le phénomène des boules rouges (figure 2) fournissent pourtant des raisons suffisantes... pour eux.

5. Mon argumentation qui exclut une explication du phénomène des boules rouges par des réfractions atmosphériques venant de Vénus et par des effets visuels n'est pas contredite, mais contournée par M. Van Utrecht. Il se rabat en effet sur « *la non crédibilité des détails rapportés par les témoins* ». Il insinue même que les gendarmes en sont arrivés progressivement à enjoliver leur récit, étant donné que le phénomène des boules rouges n'avait pas été mentionné de la même manière dans le rapport de M. Vantuynne. Ceci ne prouve pas que les gendarmes aient fabulé par après et j'ai expliqué pourquoi ils n'en ont pas parlé plus clairement au cours de cette interview citée. Les deux gendarmes ont utilisé des analogies différentes pour décrire ce phénomène étrange, ce qui milite en faveur de récits indépendants. Nous demander d'admettre que les deux gendarmes se seraient enfoncés dans des élucubrations fantaisistes ou des mensonges n'a aucun fondement objectif et me semble assez *arrogant*, pour ne pas dire plus.
6. Des *boules rouges* ont été observées aussi à d'autres endroits au cours de la vague belge, en association avec des ovnis. M. Van Utrecht n'y attache aucune importance, parce que d'après lui, « un inexpliqué ne peut pas expliquer un autre. ». Ce principe n'a rien d'universel et facilite surtout l'escamotage de faits qui dérangent. Sans le dire de manière explicite, Wim Van Utrecht part toujours du *postulat* qu'une origine extraterrestre du phénomène ovni est impossible ! Il pense donc que d'autres boules rouges devraient être des « balles traçantes émises depuis des avions » ou des « lumières anti-collision rouges reflétant sur le bord des ailes d'un avion ». Il ne le prouve pas et ne montre pas comment cela pourrait expliquer qu'un autre gendarme a observé à Henri-Chapelle qu'une boule rouge y est descendue verticalement d'un ovni, pour partir ensuite brusquement à angle droit (VOB.1.38). L'argumentation proposée est cependant révélatrice.
7. J'ai insisté sur un point de méthodologie qui me semble fondamental : « *Une analyse objective doit envisager toutes les hypothèses, sans préjugés et sans exclusives. Ceci s'applique aussi à l'hypothèse extraterrestre.* » M. Van Utrecht répond d'une manière cinglante: « Absurde ! » Pourquoi ? Parce qu'on doit « chercher une explication rationnelle... sans accepter d'emblée des 'solutions' surnaturelles ou extraterrestres. » Il met donc cela sur le même niveau. Il y a pourtant une différence entre ce qui n'appartient pas à notre Univers physique et ce qui peut s'y intégrer. Les constituants de base de tout ce qui existe dans notre Univers et les lois qui régissent leurs comportements sont identiques partout. Je ne vois donc pas pourquoi la vie et même des civilisations très évoluées ne pourraient pas émerger ailleurs que sur la Terre. Seraient-elles capables de venir nous visiter ? C'est justement ce qu'il s'agit de voir, au lieu d'affirmer a priori que c'est impossible. Et que faut-il entendre par « explication rationnelle » ?

M. Van Utrecht essaye encore toujours de combiner l'hypothèse de Vénus avec une *inversion de température*. Pour cela, il aurait fallu qu'il y ait une couche d'inversion, où la densité de l'air varie assez brusquement, ce qui n'est pas établi. Pour qu'on comprenne une fois pour toutes que cela aurait seulement donné lieu à un mirage *au-dessus* de Vénus, je dessine comment cette « image miroir » se forme (figure 6). Mon explication verbale n'était peut-être pas suffisante. Je répète donc que pour Vénus, ce mirage n'aurait été que de courte durée et que cette planète se trouvait assez loin à côté de la tour. Une couche d'inversion ondulante aurait seulement pu produire une trace lumineuse verticale et non pas des traces horizontales symétriques et répétitives, donnant lieu à l'apparition de deux « boules rouges » qui reviennent vers la lumière centrale.

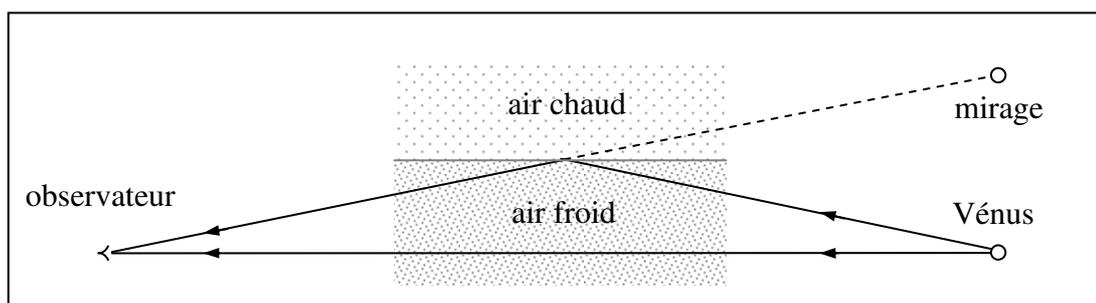


Figure 6 : L'hypothèse de Vénus et d'un mirage conduit à deux lumières superposées

M. Van Utrecht fournit deux exemples, où *des astres* auraient été pris pour des ovnis. Il s'agissait de Saturne (le 17 novembre 1989) et de Sirius (le 6 décembre 1989), d'après des journaux allemands, mais Werner Walter pourrait être impliqué. Quoiqu'il en soit, M. Van Utrecht revient sur le cas de Bütgenbach, où deux témoins ont vu un objet qui fut la source de rayons et d'autres effets lumineux spectaculaires. Est-ce qu'un ovni aurait pu le produire et pourquoi l'aurait-il fait sur un cimetière ? Mon contradicteur se contente de dire que c'était « fort probablement une étoile ou une planète ». Les enquêtes réalisées indépendamment par le journaliste *Jan Hertoghs* (HUMO, le 4 janvier 1990) et moi-même, ne le justifient pas. Cette observation n'eut d'ailleurs pas lieu le 29 novembre 1989, comme le dit M. Van Utrecht, mais au cours de la soirée précédente (VOB1.32).

Il serait certainement souhaitable de trouver d'autres témoins du « spectacle » au-dessus de la Gileppe. M. Van Utrecht a scruté les témoignages connus et il a trouvé deux cas où les témoins n'ont *pas vu* ce spectacle, bien qu'à son avis, ils eussent dû le voir. Il en conclut : « Peut-être plus important que ce que certains témoins ont vu est *ce que d'autres témoins n'ont pas vu* ». Cela pourrait indiquer qu'il ne s'y serait rien passé.

Le premier cas est celui d'un automobiliste qui roule le 29 novembre 1989, vers 19 h, du village de Foyir vers Jalhay (Infoespace, juin 1990). Le témoin aperçoit à *sa droite* un objet volant au raz des arbres. Le conducteur ralentit très fortement et sur environ 2 km, il continue à observer cet objet. Il est immobile et possède trois panneaux verticaux rappelant des baies vitrées, mais éclairés d'un blanc jaunâtre. La distance est estimée à moins de 1 km. M. Van Utrecht pense que « les chances sont grandes » qu'il s'agissait de « l'autre objet » que les gendarmes ont vu monter rapidement vers 18h45. Il a vérifié sur une carte (IGN, 43/5-6) que la tour de la Gileppe était située entre 3 et 3,5 km et qu'elle n'était pas cachée par des éléments du terrain. Il pense dès lors que ce témoin aurait pu voir un objet lumineux au-dessus de la tour de la Gileppe, mais il ne signale pas que celle-ci se trouvait *dans la direction opposée* de l'objet que le témoin suivait des yeux. Même quand il regardait la route devant lui, il ne voyait pas la tour, puisque l'écart par rapport à celle-ci était de l'ordre de 100°.

Le second récit est celui de monsieur L. que j'avais présenté succinctement (VOB1.32). Je profite de l'occasion pour donner plus de détails, en me basant sur le rapport d'enquête et la même carte (IGN 43/5-6). Monsieur L. est un indépendant, âgé de 57 ans. Le soir du 29 novembre 1989, il roule de Polleur vers Jalhay. Il est seul au volant d'une camionnette VW. Entre 18h30 et 18h45, il a dépassé Jehanster et s'approche du lieu-dit Vervifontaine. Son attention est alors attirée par une luminosité qui se trouve assez haut dans le ciel, à sa droite. L'élévation est d'environ 75° et la distance est estimée à 500 m. Regardant plus attentivement à travers le pare-brise de sa voiture, le témoin discerne trois puissants phares blancs, disposés en triangle. Il ne peut pas s'arrêter, puisque la route est trop étroite. Il y a une voiture devant lui et une autre derrière lui, mais il constate que les fortes lumières blanches se trouvent près des coins d'un *grand triangle isocèle*, progressant lentement.

C'est une structure foncée qui se détache bien du ciel, encore plus noir. Les bords sont très nets. Vu d'en bas, cela constitue une plate-forme peu épaisse. Elle avance horizontalement vers le barrage de la Gileppe, mais à faible vitesse et *à côté de lui*. Le témoin précise que la pointe avant du triangle est légèrement relevée et que la vitesse est constante, mais nettement plus faible que celle d'un hélicoptère. Il ne perçoit pourtant pas de bruit dépassant celui de sa voiture. Les trois phares, dirigés vers le sol, émettent une lumière blanche. Au centre du triangle, il y a un feu clignotant nettement plus petit et beaucoup plus faible. *L'objet est grand*, parce qu'en arrivant presque à sa verticale, sa dimension apparente lui semble comparable à trois fois celle de la pleine Lune. Cette observation n'a duré qu'une minute. Le témoin qui se déclare « extrêmement sceptique » vis-à-vis de l'hypothèse extraterrestre est persuadé que cela devait être un engin militaire secret.

M. Van Utrecht affirme que ce témoin aurait dû voir ce qui se passait au-dessus de la tour de la Gileppe, puisqu'il roulait vers là. La distance d'environ 4,5 km qui l'en séparait était pratiquement la même que pour les gendarmes, mais il n'avait pas les mêmes raisons pour prêter attention à une « boule lumineuse » au-dessus de la tour éclairée. Quant aux boules rouges, leurs mouvements ne se présentaient pas à lui de manière transversale. En outre, il devait faire attention au trafic et il est probablement resté assez rêveur après ce qu'il venait de voir. Les autres automobilistes, roulant devant et derrière lui, n'ont même pas signalé la présence du grand objet éclairé, pourtant tout proche. Ou bien, ils ne l'ont pas remarqué, ou bien, ils n'ont pas voulu se faire connaître. De toute manière, je ne vois pas comment on peut évaluer *la probabilité* de perception d'un phénomène assez distant, auquel on ne s'attend pas.

J'ai constaté avec regret que M. Van Utrecht termine ses « commentaires » en parlant de « *la hantise d'une intervention extraterrestre* » et « d'une fièvre ovni persistante ». Cela démontre qu'il n'est pas disposé à prendre les témoignages au sérieux, quel que soit leur nombre et la qualité des témoins. Toutes les personnes qui ont vu un ovni au cours de la vague belge, souvent à moins de 500 m (VOB1.442), auraient été non fiables à ce moment.

Si l'on jugeait uniquement du dialogue qui s'est déroulé, en se basant sur les réponses de Messieurs Bonabot et Van Utrecht, on devrait conclure que *cette tentative fut un échec*. Le temps et l'effort que j'y ai consacrés, la bonne volonté et l'écoute semblent avoir été inutiles. J'estime cependant que nous devons *regarder au-delà du résultat immédiat*. Il y a eu au moins un vrai débat et à une exception près, il s'est déroulé avec civilité.

Nous avons tous appris quelque chose à cause de la nouvelle étude. Elle concernait surtout le cas de la Gileppe, qui en sort renforcé. L'hypothèse de Vénus est devenue intenable quand on est accessible à des raisonnements logiques et quand on respecte les vraies données du problème. Ce n'est pas tout, puisque nous avons pu nous rendre compte de manière concrète comment les soi-disant « sceptiques » abordent le phénomène ovni. Pour s'opposer à l'hypothèse ET, ils n'hésitent pas à transformer les faits observés à leur guise. Ils essayent aussi de focaliser l'attention du public sur quelques particularités qu'ils croient pouvoir attaquer, sans en être certains, pour faire oublier tout le reste. Je suis parfaitement d'accord que *le « rasoir d'Occam » est très utile, mais il doit être utilisé à bon escient*. Ce qui se passe à l'intérieur d'un atome ou d'un noyau atomique, par exemple, ne peut pas être expliqué au moyen de la mécanique Newtonienne, même si l'on peut estimer que ce serait plus simple.

4. Informations complémentaires

Les derniers échos du dialogue

M. Bonabot m'a téléphoné dès la réception de mon rapport du 5 juillet, pour me dire qu'il était désolé de m'avoir blessé, en me qualifiant de malhonnête. Il l'a confirmé dans sa lettre du

11 juillet 1997 : « Au professeur Auguste Meessen j'adresse ici ouvertement mes excuses pour les mots accablants qui ont été mentionnés en page 10 du Bulletin de GESAG de mars 1997... Cette vive critique ne se justifiait pas à l'égard d'un scientifique qui a le courage et l'amabilité de partager ses recherches avec des ufologues. Aussi je répéterai mes excuses dans le prochain Bulletin du GESAG, en début de la publication. » Pour ma part, j'exprime mon respect pour ce geste qui grandit son auteur. Dans sa lettre, M. Bonabot résuma la conclusion qu'il avait tirée du débat contradictoire en ces termes: il y a eu « un phénomène extraordinaire non naturel, au-dessus de la Gileppe » en même temps que « la présence de Vénus ». Quand je lui ai téléphoné au début de septembre, il l'a répété, en ajoutant que les gendarmes n'ont pas nécessairement dû faire attention à Vénus et mentionner sa présence. Leur attention a pu être focalisée sur une seule lumière, « comme c'est le cas quand on voit une personne dans une foule ».

Je n'ai pas pu atteindre M. Vanbrabant, mais nous savons que ses jugements se sont adoucis. Par contre, quand j'ai téléphoné à M. Van Utrecht pour savoir s'il y avait d'autres éléments que je devrais ajouter au texte pour Inforespace, il m'a donné l'impression qu'il n'est pas prêt à modifier son point de vue ou plus exactement, qu'il tient à défendre ses prises de position antérieures. À ma demande, il m'a effectivement envoyé une copie de l'article où il exposait l'hypothèse de Vénus (*The Belgian 1989-1990 UFO Wave, in UFO 1947-1997 Fifty years of Flying Saucers*, H. Evans and D. Stacy editors, Fortean Times, John Brown Publ. London, 1997). Puisqu'il est apparu par des sites de discussion sur Internet, qu'il défend et propage encore toujours les mêmes idées en 2008, il faut examiner cet article de plus près.

Une présentation déformée de la vague belge

On peut se demander pourquoi les éditeurs du livre cité ne se sont pas adressés à ceux qui avaient mené les enquêtes, mais au sceptique Wim van Utrecht. La seule observation qu'il a détaillée un peu dans ce document est celle des gendarmes von Montigny et Nicoll, le 29 novembre 1989. D'après lui, l'objet aurait été découvert *en mouvement* et non pas en position stationnaire. L'objet aurait *survolé* les témoins, ce qui n'est arrivé à aucun moment. Ils auraient alors pu discerner que c'était « une masse solide foncée, ayant la forme d'un triangle isocèle ». Cela facilite l'introduction de l'hypothèse d'un ULM, mais n'est pas conforme à la description des gendarmes, fournie dans VOB1. La ville d'Eupen est réduite à un village. Les gendarmes cités auraient téléphoné eux-mêmes pour obtenir des renseignements des militaires et non pas le gendarme Creutz. Ils auraient décidé de rouler « vers un endroit, où ils étaient sûrs d'avoir une vue panoramique dégagée ». En fait, ils sont revenus sur la rue Haute, à l'endroit où ils l'avaient quittée, pour continuer leur observation du même engin lumineux.

D'après le récit de M. Van Utrecht, les gendarmes n'auraient revu la lumière qu'*en arrivant* à Kortenbach et non pas en cours de route. Elle « semble » stationnaire, bien qu'on la vit s'arrêter et rester ensuite parfaitement immobile par rapport à la tour éclairée de la Gileppe. « D'après une des premières interviews », les témoins auraient eu « l'impression *floue* (unclear) que *de temps en temps* (every now and then), il y avait des faisceaux de lumière, sortant très rapidement des côtés. » Les nombreuses répétitions d'un phénomène très structuré, impliquant des boules rouges sont escamotées, mais cela permet de suggérer qu'il puisse s'agir de réfractions atmosphériques occasionnelles de la lumière venant de Vénus.

En fait, M. Van Utrecht se sert ici d'un rapport, établi par Patrick Vantuyne qui a rendu compte de ce que les gendarmes ont déclaré *le 9 décembre 1989* devant des journalistes. Ou bien, il le privilégie par rapport à mon enquête ou bien, c'est ce rapport qui figea ces idées. J'avais invité M. Vantuyne à la réunion du 22 février 1997 et quelques jours plus tard, il m'a envoyé une copie de ce rapport. Il y est précisé que les conditions de cette interview étaient difficiles, puisque les journalistes posaient leurs questions de manière chaotique (deze

verklaring gebeurde zeer verward daar toenertijds in de kazerne persmensen... zorgden voor een soort chaos van vragen blijkbaar zonder enige logica). La découverte de l'objet et sa description (figure 1) n'est pas décrite dans ce rapport. Il y apparaît seulement que l'objet aurait *survolé* les gendarmes, mais il est mentionné que les gendarmes ont fait *plusieurs courts arrêts pour observer le phénomène* avant d'atteindre la hauteur de Kortembach. Ils y sont arrivés vers 18h30 et ils y ont constaté que le phénomène restait *immobile* au-dessus de la tour éclairée (stil... en pal boven een verlichte uitkijktoren).

Lors de mon interview initiale du gendarme von Montigny, un dimanche après-midi, avant la fin du mois de décembre, j'avais l'impression que j'étais le premier à qui il raconta ce que j'ai appelé « le phénomène des boules rouges ». J'étais seul avec lui à la caserne d'Eupen pendant des heures, mais j'ai vu qu'il hésitait à parler des boules rouges. Ne connaissant pratiquement pas le phénomène ovni, cela lui semblait trop extraordinaire et incroyable. Le rapport de Monsieur Vantuynne m'a appris que le phénomène des boules rouges avait pourtant été mentionné plus tôt, mais de manière peu explicite. En fait, le rapport dit qu'ils observaient l'objet lumineux et que : « en le regardant, ils avaient tous les deux l'impression, bien qu'elle fut imprécise, que *des faisceaux de lumière sortaient parfois très vite des côtés du phénomène dans toutes les directions.* »

Le terme « toutes les directions » se trouvait aussi dans la lettre initiale de M. Vanbrabant (du 17 décembre 1996), mais je ne savais pas pourquoi. Dans sa lettre du 17 juin 1997, M. Van Utrecht m'a dit que cette expression l'avait fait penser d'abord à des rayons divergents, comme ceux qu'on peut voir parfois quand le soleil se trouve derrière un nuage. Puisqu'il n'y avait pas de nuages et puisque qu'il supposait que la lumière décrite par les gendarmes devait être Vénus, il a pensé à un mirage. J'ai demandé à M. Vantuynne si le terme « toutes les directions » s'appliquait à toutes les directions dans l'espace, ce qui aurait gravement contredit la version que j'avais entendue. Il a répondu qu'on n'avait pas voulu nier que les rayons s'écartaient *latéralement*, mais qu'en rédigeant le rapport, on avait estimé que les gendarmes pouvaient difficilement voir dans quelles directions les rayons partaient dans le plan horizontal au niveau de leurs yeux. J'y ai pensé également dans ma seconde interview, mais ce sont les mouvements des boules rouges qui permettaient de faire la différence. Nous ne savons pas pourquoi ce mouvement était transversal, mais l'ambiguïté est levée.

Dans sa publication, Wim Van Utrecht se situe parmi les « chercheurs sceptiques par rapport à l'interprétation extraterrestre » et il suggère que les enquêtes furent menées de manière superficielle par la SOBEPS. Il mentionne en effet au début de son article que « c'était seulement en 1996, qu'un chercheur indépendant a découvert que *la planète Vénus se trouvait exactement à l'endroit* (exactly at the spot) où les gendarmes avaient situé la brillante boule de lumière ». Il s'agit de Paul Vanbrabant. Le texte continue : « En outre, le ciel était parfaitement clair pendant cette soirée et les témoins n'ont *pas mentionné* une seconde lumière intense près de l'ovni. Ces circonstances rendent vraisemblable qu'en fait, Vénus était responsable de cette phase des observations ». Nous décelons de la prudence, mais le phénomène des boules rouges est défiguré : « Quant à l'impression floue de faisceaux de lumière sortant des côtés,... cela pouvait résulter des effets atmosphériques bien connus qui se produisent quand des sources de lumière sont observées bas sur l'horizon. » Au lieu de tester la validité de cette hypothèse (voir la figure 6), il l'ajoute à celle de Vénus. Étant donné que les gendarmes ont vu surgir un « autre objet » quand ils observaient la lumière au-dessus de la tour, il affirme que « si l'interprétation par Vénus est correcte, *il n'y a plus aucune raison pour croire qu'il y avait plus d'un seul objet non identifié dans les cieux de la Belgique au cours de cette soirée.* »

Donc tout ce qui s'est passé le 29 novembre 1989 dans la province de Liège et au-delà est réduit à un seul objet, contrairement à ce qui résulte des enquêtes (VOB1 et VOB2). Puisque

la vague entière est traitée comme cela, *il en résulté une image tout à fait déformée*. L'objet que les gendarmes avaient vu de près est présenté comme étant probablement un ULM. On n'avait pas entendu de bruit, mais qu'à cela ne tienne : autre part, « d'autres témoins... ont mentionné un son particulier, qui leur rappelait celui d'un ventilateur. » Pour soutenir la thèse des méprises, il semble propice de sélectionner aussi le cas de la nuit du 11 au 12 décembre 1989. « Un homme réveillé par un bruit de pulsations, vit un objet ovoïde qui semblait s'être empêtré dans un sapin... La description de l'objet inconnu suggère fortement qu'une sorte de ballon motorisé a eu des problèmes techniques (got into trouble) pendant cette nuit. » M. Van Utrecht reconnaît que « personne ne s'est jamais présenté pour assumer la responsabilité d'un tel incident ». Il estime pourtant que l'hypothèse d'un ballon motorisé expliquerait toutes les autres observations de cette soirée. Il est instructif de relire le rapport de la SOBEPS à cet égard (VOB1.82-113).

M. Van Utrecht interprète aussi à sa manière les observations radar des F-16 et les deux photos remarquables. Il signale surtout l'existence d'un « monsieur K » qui dispose d'un ballon muni d'une camera et de petites hélices. Il aurait contacté la Force Aérienne Belge pour « vendre la solution du problème des ovnis » contre une forte somme d'argent, de l'ordre d'un million de dollars US. M. Van Utrecht spécule que « tout cela fait de K un bon candidat pour expliquer la vague belge des observations d'ovnis », mais « nous n'avons pu trouver aucune preuve décisive que K était effectivement impliqué. Ce qui est plus grave (worse), c'est que K nie maintenant d'avoir fait voler son plus léger que l'air à l'extérieur. » C'est donc cela qu'il trouve regrettable. Il est évident que Wim Van Utrecht souhaite pouvoir « expliquer » la vague belge et tout le phénomène ovni sans faire appel à l'hypothèse extraterrestre. Je ne sais pas si c'est spécifiquement pour atteindre cet objectif ou si cette idée agit elle-même comme un filtre déformant, mais la discussion à propos du cas de la Gileppe a révélé où cela a peut conduire.

Je tiens cependant à souligner qu'il reconnaît honnêtement qu'il *n'a pas trouvé d'explication conventionnelle*. C'est utile à savoir, puisqu'il en a certainement cherché avec assiduité. Ceci me rappelle le discours de Millikan quand il a reçu le prix Nobel en 1921 pour ses travaux sur l'effet photoélectrique. Il disait : « J'ai passé dix années de ma vie à tester cette équation d'Einstein de 1905 et - contrairement à mon attente - j'ai été obligé en 1915 d'en admettre la vérification expérimentale non ambiguë ». Wim Van Utrecht n'est pas encore arrivé à ce stade, mais les efforts de ceux qui s'opposent à l'hypothèse ET doivent être documentés. C'est aussi une question de vérité historique, mais il faut laisser le temps au temps. Cela peut contribuer au renforcement de l'hypothèse ET, bien que cela doive se faire surtout par des investigations de type scientifique si le phénomène ovni continue à se présenter comme jusqu'à présent.

Des documents complémentaires et un dessin décisif

En 2006, lors des discussions menées avec Alain Delmon concernant les événements du 29 novembre 1989 (voir Internet : adelmon, Les cas solides, La Gileppe), je suis retourné aux documents que j'avais conservés. J'ai retrouvé en particulier un dessin que le gendarme von Montigny avait réalisé au cours de mon interview de 1989. Je lui avais demandé de représenter la « boule lumineuse » au-dessus de la tour éclairée de la Gileppe. J'y reviendrai, car avant cela, il me semble utile de rappeler brièvement l'ensemble des observations connues qui se rapportent au même objet pour la soirée du 29 novembre 1989 (figure 7). Elles concordent en effet dans l'espace et dans le temps (VOB1, 16-25).

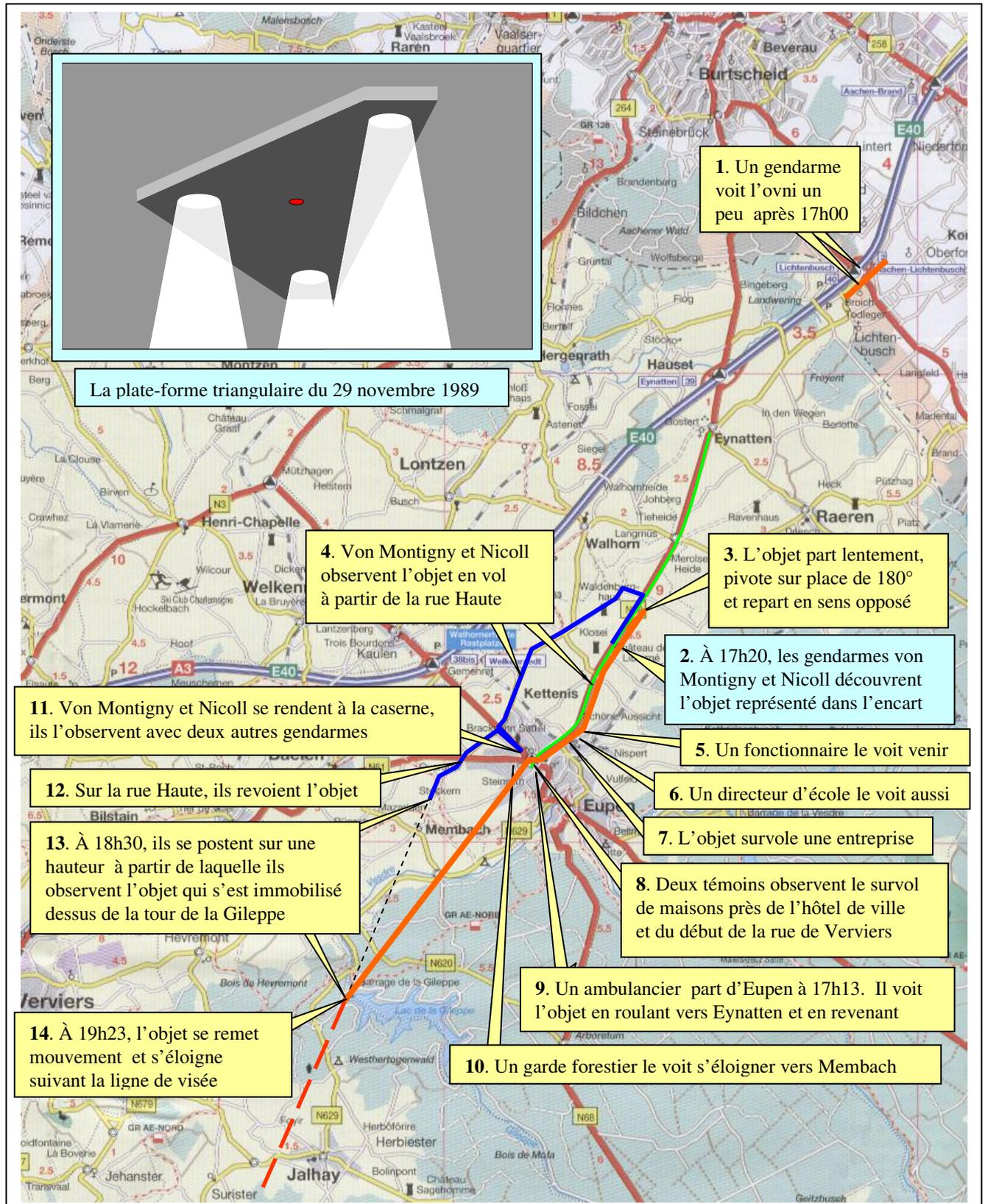


Figure 7 : Synthèse des observations d'un même ovni pendant au moins deux heures au cours de la soirée du 29 novembre 1989. Deux gendarmes l'ont observé de près quand il était immobile (2). Ensuite, ils l'ont vu quand il a tourné sur place de 180° (3) et à partir de la rue Haute (en bleu foncé) quand il s'approchait d'Eupen (4). Ils l'ont suivi des yeux quand il se déplaçait vers le barrage de la Gileppe (11-12). Il y est resté immobile pendant une heure au-dessus d'une tour éclairée (13-14), en émettant et en rappelant périodiquement deux boules rouges. D'autres témoins (5-10) l'ont également vu. L'ambulancier (9) fit un aller-retour sur de la rue d'Aix-la-Chapelle (partie verte).

Au cours de la discussion avec Alain Delmon, on ma demandé comment j'avais déterminé la direction de la tour de la Gileppe, vue à partir de Korthenbach. J'ai fourni des copies d'extraits de la très grande carte de l'IGN, ce qui a permis de vérifier qu'il s'agissait bien de 205° par rapport au Nord. D'autres personnes ont vérifié mes relevés astronomiques (figure 3). J'avais également déterminé au moyen de la même carte de l'IGN la configuration du relief suivant la direction de la ligne de visée (figure 8). Puisque l'échelle verticale y est fortement amplifiée par rapport à l'échelle horizontale, il apparaît bien que les gendarmes pouvaient voir la partie supérieure de la tour éclairée et observer l'éloignement progressif de l'objet au-delà des sommets rocheux situés derrière la tour. Ce dessin a été montré à aux participants de la réunion du 22 février 1997 et leur a été fourni après celle-ci.

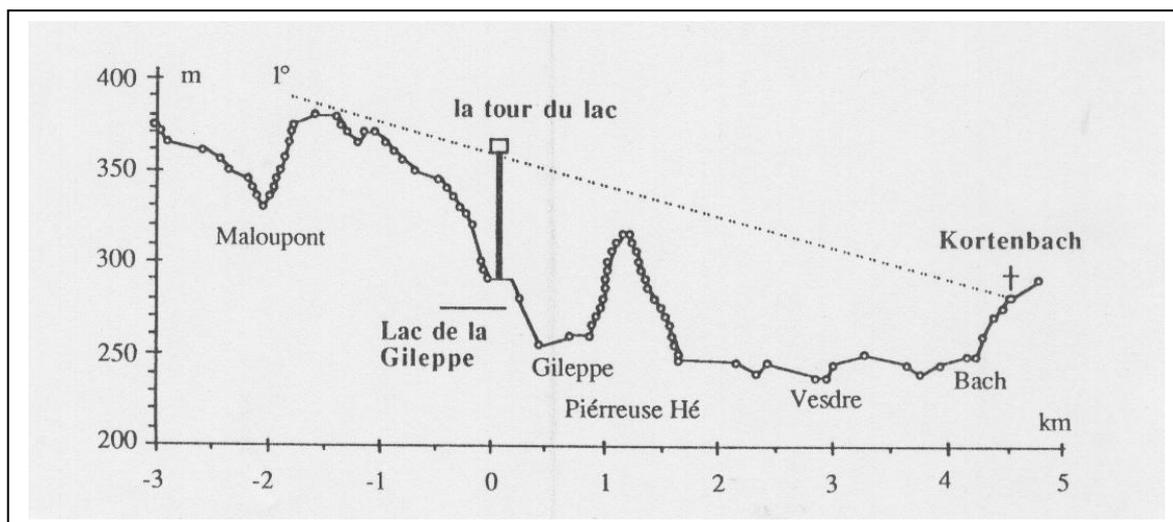


Figure 8 : Les gendarmes, postés à Kortenbach, pouvaient voir le sommet de la tour panoramique

Le 20 janvier 1997, je me suis rendu avec le gendarme von Montigny au pied de la tour panoramique du lac de la Gileppe. Le temps était un peu brumeux et la tour a une hauteur de 77,7 mètres, mais j'ai quand même pris une photo de la partie supérieure (figure 9). Elle comporte un restaurant à 80 places, avec un espace pour l'ascenseur et d'autres utilités. La surface extérieure est entièrement vitrée. Elle couvre 624 m^2 . Une hauteur de 3 mètres, fournirait donc une base carrée de près de 15 mètres de côté.



Figure 9 : Photo de la partie supérieure de la tour panoramique de la Gileppe

En décembre 1989, j'avais demandé au gendarme von Montigny de dessiner « la lumière » telle qu'elle lui était apparue, en respectant le mieux possible ses proportions par rapport à la tour panoramique. Je n'avais pas reproduit ce dessin (figure 10) dans VOB1, puisque le récit des témoins suffisait pour exclure la possibilité d'une confusion astronomique et je l'avais oublié en 1997. Maintenant, il montre de manière directe que la « boule blanche » immobilisée au-dessus de la tour était *nettement plus grande* que ne pouvait l'être l'image de la planète Vénus. Cela s'ajoute aux arguments qui découlent des données astronomiques.

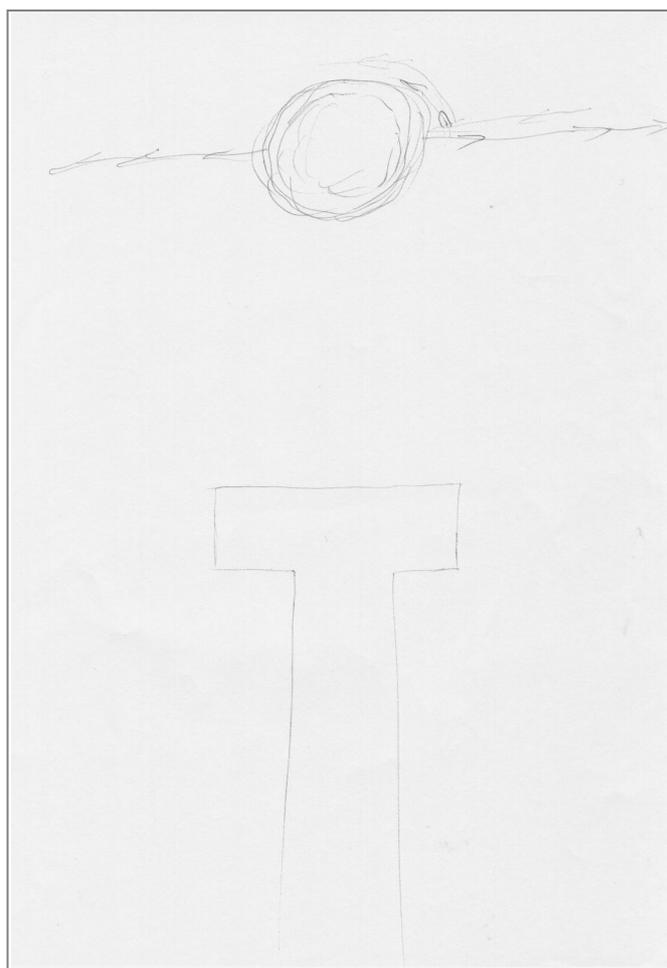


Figure 10 : Le dessin de von Montigny de ce qu'il a vu au-dessus de la tour de la Gileppe

Puisque les deux gendarmes se trouvaient à 4,6 km de la tour, le pouvoir de résolution de l'œil permettait seulement de voir une « boule blanche » (VOB1, 23), mais les interviews ont révélé qu'ils discernaient quand même une certaine structure interne. Notons cependant que la répartition des lumières ne devait pas nécessairement être la même qu'au début (figure 1). Les flèches rappellent les mouvements des boules rouges. La « boule blanche » devait aussi avoir une certaine extension, puisqu'elle s'est rétrécie au cours de l'éloignement final. Ceci devrait clore le débat sur « l'hypothèse de Vénus » de manière définitive.